

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME



**Institut National pour l'Environnement
et la Conservation de la Nature**
____INECN____

Projet Parcs pour la Paix
____PPP____



**PLAN COMMUNAUTAIRE DE CONSERVATION DU PARC
NATIONAL DE LA KIBIRA**

**RAPPORT SUR LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF
EN COMMUNE MURUTA, ZONES NKONGE ET RWEGURA**



Par
NZIGIDAMERA Benoît
NZOJIBWAMI Cyriaque
BIRUKE Maneno
MISIGARO Appolinaire

Bujumbura, Juin 2002

Photo de la couverture: Les Membres du Comité Communal
pour la protection de la Kibira en commune Muruta
(Photo prise le 8/3/2002 à Muruta)

**Document produit dans le cadre du
Projet Parcs pour la Paix de l'UICN/CEFDHAC**

en appui à

**L'Institut National pour l'Environnement et
la Conservation de la Nature- INECN**



B.P. 56 Gitega
Tél. (257) 403031, 234304, 236743
Fax. (257) 403032
E-mail: inecn.biodiv@cbinf.com
pppkibira@cbinf.com

Equipe du Diagnostic Participatif:

NZIGIDAMERA Benoît: Directeur Technique de l'INECN
NZOJIBWAMI Cyriaque: Expert du Projet Parcs pour la Paix
BIRUKE Maneno : Chef de Service Chargé de l'Intégration Publique pour la Conservation des Aires Protégées à la Direction Technique de l'INECN
MISIGARO Appolinaire : Chef de Service Chargé de la Gestion des Aires Protégées à la Direction Technique de l'INECN

REMERCIEMENT

Au terme de ce travail, nous tenons à remercier la population des zones Nkonge et Rwegura en commune Muruta Province Kayanza pour son accueil chaleureux et son entière disponibilité malgré ses multiples occupations quotidiennes. Nous avons été agréablement frappés par leur détermination pour la sauvegarde de la KIBIRA.

Que notre profonde gratitude parvienne également aux Autorités provinciales, communales et zonales en particulier à Monsieur BARATAKANWA Venant, Gouverneur de la Province Kayanza, Monsieur KABAKA Jean Donatien, Administrateur de la Commune Muruta pour leur franche collaboration et Messieurs les Chefs des Zones Nkonge et Rwegura pour nous avoir tenu compagnie tout au long du Diagnostic Participatif. Leur participation dans les échanges avec la population a été d'une importance capitale.

Nos remerciements s'adressent également à Monsieur Jérôme KARIMUMURYANGO, Directeur Général de l'INECN, Point Focal de la CEFDHAC et Coordinateur National du projet « Parcs Pour la Paix » pour sa contribution dans la finalisation de ce document.

Le présent Diagnostic Participatif qui est le 2^{ème} au cours de cette année n'aurait pas été possible sans l'appui financier de l'UICN à l'INECN à travers le Projet Parcs pour la Paix/Kibira de la CEFDHAC. La volonté exprimée par l'UICN et la CEFDHAC à appuyer les efforts de protection des forêts montagnardes est très louable.

Que toutes les autres personnes qui ont participé de prêt ou de loin à la réussite de cette recherche trouvent ici notre reconnaissance.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACF : Action Contre la Faim

CEFDHAC : Conférence des Ecosystèmes des Forêts denses et Humides d'Afrique Centrale

DP : Diagnostic Participatif

DPAE : Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

INECN : Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature

ONG : Organisation non Gouvernementale

OTB : Office du thé du Burundi

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PCC : Plan Communautaire de Conservation

PNK: Parc National de la Kibira

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPP: Projet Parcs pour la Paix

SCG : Search for Common Ground

S.S.E / N.N.W : Sud-Sud-Est / Nord-Nord-Ouest

SSW - NNE : Sud-Sud-Ouest - Nord-Nord-Est

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	iii
Liste des abréviations.....	iv
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I: PRESENTATION DE LA ZONE D’ETUDE	2
I.1. Données physiques.....	2
I.1.1. Situation géographique	2
I.1.2. Brève Historique du Parc National de la Kibira	2
I.1.3. Climatologie	4
I.1.4. Topographie.....	4
I.1.5. Hydrographie	4
I.1.6. Pédologie	4
I.1.7. Géologie.....	5
I.2. Bref aperçu sur la zone riveraine du PNK à Kayanza	6
I.2.1. Description.....	6
I.2.2. Caractéristiques démographiques	8
I.2.3. Données socio-économiques	9
I.2.3.1. Agriculture, élevage et foresterie	9
I.2.3.2. Education.....	12
I.2.3.3. Santé	12
I.2.3.4. Eau potable.....	12
I.2.3.5. Habitat et Artisanat.....	13
I.2.3.6. Finances communales	13
I.2.3.7. Mouvements associatifs.....	13
I.2.4. Particularité de la commune Muruta face au Parc National de la Kibira	13
I.2.5. L’évolution et les perspectives	14
I.3. Données biotiques du PNK.....	15
I.3.1. Végétation	15
I.3.2. Faune	16
I.4. Influence du PNK sur la vie socio-économique du pays.....	16
I.4.1. Prélèvement des produits forestiers.....	16
I.4.2. Tourisme	17
I.4.3. Influence de la Kibira sur la vie économique du pays.....	17
I.5. Parc National de la Kibira et la crise	18
CHAPITRE II : METHODOLOGIE DE COLLECTE ET D’ANALYSE DES DONNEES.....	19
II. 1. Méthodologie de collecte des données	19
II. 1.1. Collecte des données secondaires.....	19
II. 1. 2. Collecte des données primaires	20
II. 1.3. Mise en place des comités	22
II. 2. Méthode d'analyse des données.....	23
II. 3. Méthodologie d’élaboration du Plan communautaire d'action	24
II. 4. Méthodologie de restitution.....	24
II. 5. Mise en place d'un code de conduite et d'un système d'alerte.....	24
II. 6. Outils utilisés	24

CHAP. III. RESULTATS DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF	25
III.1. Inventaire des atouts et des contraintes par zone	25
III.1.1. Atouts et contraintes en zone Rwegura.....	25
III.1.2. Atouts et contraintes en zone Nkonge.....	26
III.2. Dégagement des principales contraintes, leur manifestation et leur hiérarchisation par zone	28
III.2.1. Zone Rwegura	28
III.2.1.1. Dégagement des principales contraintes et leur manifestation	28
III.2.1.2. Hiérarchisation des contraintes majeures en zone Rwegura	30
III.2.1.3. Conclusion partielle	31
III.2.2. Zone Nkonge.....	31
III.2.2.1. Dégagement des principales contraintes et leur manifestation	31
III.2.2.2. Hiérarchisation des contraintes majeures en zone Nkonge.....	34
III.2.2.3. Conclusion partielle	34
III.3. Elaboration de plan communautaire de conservation du Parc National de la Kibira en zone Muruta	36
III.3.1. Rappel des contraintes majeures	36
III.3.2. Elaboration de plan communautaire de conservation en zone Muruta	37
III. 3.3. Commentaire sur le plan communautaire de conservation du PNK	42
III.4. Système d'alerte et code de conduite	45
CONCLUSION GENERALE	49
BIBLIOGRAPHIE	51
ANNEXES	52

INTRODUCTION

Afin de pouvoir mener une gestion du PNK efficace sur le plan écologique, bénéfique sur le plan social et viable sur le plan économique, le projet PPP qui appui l'INECN a mené des concertations avec les populations de la commune Muruta riveraines de la Kibira. Ces concertations se sont déroulées depuis les collines, les secteurs et les zones par le biais d'un diagnostic participatif (D.P).

L'objectif de ce diagnostic était de répondre aux préoccupations ci-après :

- L'intégration de la population dans la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques du Parc,
- La mise en place d'un cadre de collaboration entre les populations riveraines du PNK, l'administration et les gestionnaires de ce même parc,
- L'identification par les populations riveraines des principales contraintes qui menacent le PNK et des solutions alternatives,
- La création des comités de surveillance émanant de la population autour de la Kibira,
- L'instauration d'un système d'alerte adapté et d'un code de conduite spécifique pour la conservation du PNK.

Ce travail va déboucher sur un **Plan Communautaire de Conservation du P N K** en Commune Muruta et permettra de mieux cibler les interventions. L'autre innovation est que désormais, l'INECN aura des interlocuteurs sur toutes les collines, tous les secteurs, toutes les zones de la Commune Muruta riverains de la Kibira.

Le choix de la commune Muruta a été guidé par de nombreux problèmes enregistrés notamment : le dépassement des limites du Parc, les défrichements à l'intérieur du Parc, le sciage et la carbonisation, la présence d'une communauté importante des Batwa, la coupe illicite des bambous, etc.

Ce DP a été mené selon les étapes suivantes:

- Les visites de courtoisie aux autorités administratives,
- Les rencontres préliminaires des autorités administratives et des représentants des populations,
- La tenue des assemblées générales au niveau des collines,
- Les ateliers de réflexion spécifiques,
- L'élaboration d'un système d'alerte autour d'un code de conduite concerté,
- L'élaboration d'un Plan Communautaire de Conservation du PNK avec les comités élus au niveau des zones.

Après l'élaboration d'un Plan d'Action Communautaire, il y a eu restitution avec la population et l'identification des activités prioritaires à faire. C'était aussi l'occasion de responsabiliser la population en générale et les comités établis en particulier d'entamer les activités identifiées.

La présente recherche est articulée sur quatre axes:

- la présentation de la zone d'étude,
- la méthodologie adoptée,
- les résultats atteints ,
- le Plan Communautaire de Conservation du PNK en commune Muruta ,
- le Système d'alerte et le code de conduite proposés par la population

Ce travail vient à point nommé, il permet de mieux connaître les atouts et contraintes de la commune Muruta en rapport avec la conservation et le système d'alerte convenable et d'en identifier les solutions alternatives pour la préservation de cette aire protégée.

CHAPITRE I: PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

I.1. Données physiques

I.1.1. Situation géographique

Le Parc National de la Kibira dominé par la forêt ombrophile de montagne est situé au sommet de la Crête Congo-Nil et s'allonge de Bugarama vers Rwegura et continue jusqu'au Nord-Ouest du Burundi à Mabayi. Il est dans le prolongement de la Réserve Forestière de Nyungwe au Rwanda. Le Parc National de la Kibira couvre 40.000 hectares sur la Crête Congo-Nil avec une longueur de 75 km à vol d'oiseau de Ruhororo au Nord à Bugarama au Sud et une largeur ne dépassant jamais 8 km (Krug, 1993).

Le Parc est divisé en quatre blocs ou Secteurs (Fig. 1):

- Secteur Teza	:	5.794 ha (MURAMVYA)
- Secteur Musigati	:	15.424 ha (BUBANZA)
- Secteur Rwegura	:	12.423 ha (KAYANZA)
- Secteur Mabayi	:	6.359 ha (CIBITOKÉ)

Notons que c'est dans la partie du Secteur Rwegura que se trouvent les zones Rwegura et Nkonge qui font l'objet de cette présente étude.

I.1.2. Brève Historique du Parc National de la Kibira

L'historique de la Kibira peut être subdivisée en 4 périodes:

- Avant 1933 : la Kibira est la forêt qui sert de Réserve de chasse aux rois du Burundi. Les populations riveraines respectent la forêt à laquelle elles confèrent un pouvoir magique (fonction magique). Des terrains peuvent y être attribués pour l'établissement de nouvelles cultures par les chefs des chefferies locales. Un droit d'usage portant sur le pacage et le ramassage des produits de la forêt (bois de construction et de chauffage, pharmacopée, apiculture, bambous et herbes de marais, etc..) est reconnu pour les populations riveraines.

- De 1933 à 1980: la Kibira est classée Réserve Forestière de la Crête Congo-Nil par la Tutelle belge et ce Statut est conservé après l'Indépendance. L'exploitation forestière des bois précieux y est très réglementée. Les défrichements pour cultures y sont interdits, les droits d'usage (pacage et récolte des produits de la KIBIRA) restent tolérés sous certaines conditions déterminées par la législation.

- De 1980 à 1993 : la Kibira est un Parc National. Les droits d'usage ne sont pratiquement plus tolérés dans le périmètre du Parc. Le pacage et, en corollaire, les feux de pâturage, le ramassage des produits autres que le bois mort sont interdits. Le Parc est redélimité à la fois par une double ligne de pins et par l'ouverture d'une piste périmétrale.

- A partir de 1993: c'est la crise politique dont profitent certains riverains pour franchir les limites, défricher des terrains et y installer des cultures, pour couper les gros arbres de valeur, brûler les steppes et la forêt, détruire les plantations, les pistes et abris.

- En 2001: Le Parc National de la Kibira a reçu son statut juridique à travers le Décret n° 100/007 du 25 Janvier 2000 portant délimitation d'un Parc et 4 Réserves.

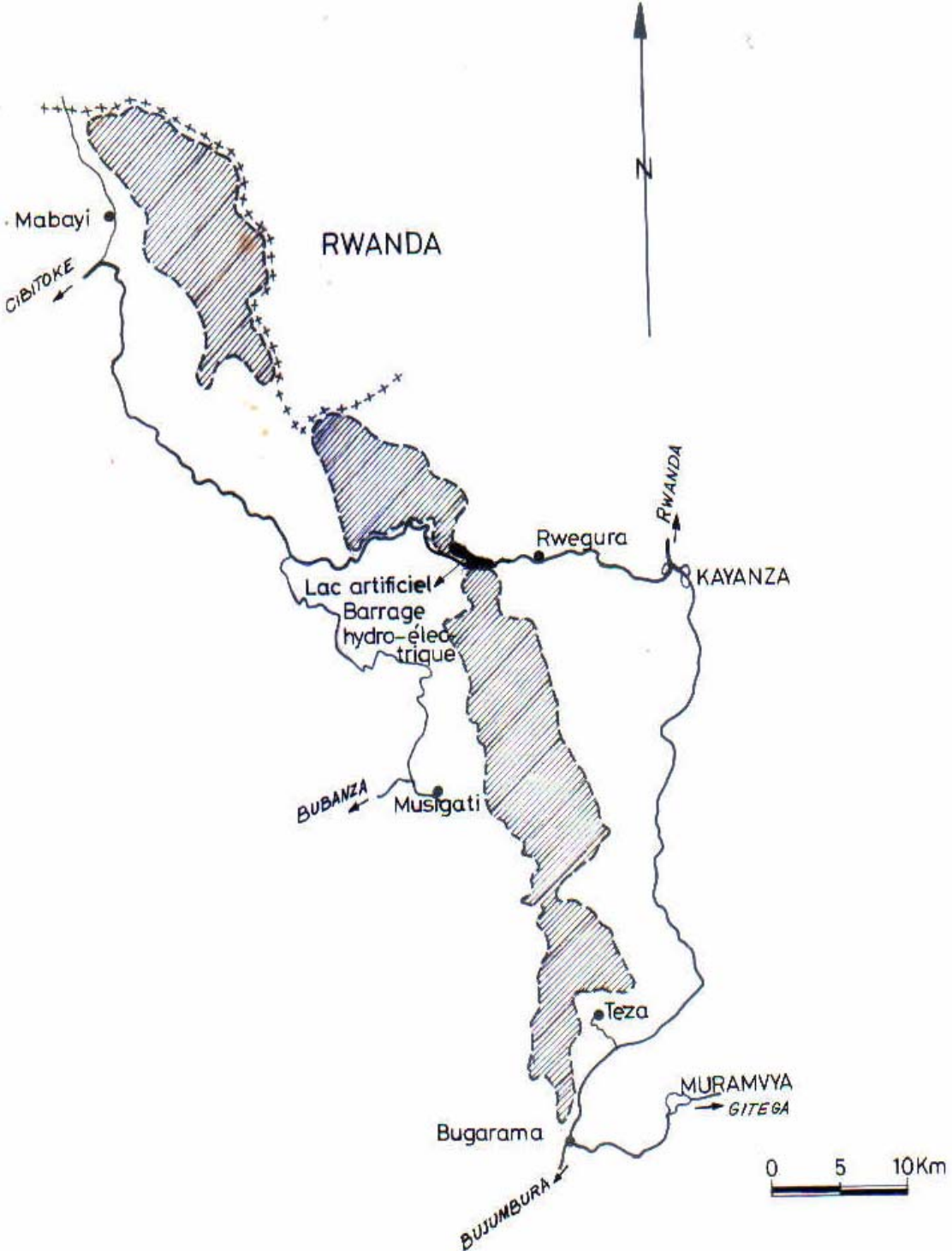


Fig. 1: Carte du Parc National de la Kibira

I.1.3. Climatologie

Le Parc est soumis à un climat tropical d'altitude plus ou moins tempéré, marqué par son caractère montagnard (températures pouvant descendre en dessous de 0°C la nuit au cours de la saison sèche, brouillard pendant la saison des pluies).

A la fraîcheur du climat s'ajoute une forte pluviosité. C'est sur la Crête Congo-Nil que l'on enregistre les totaux pluviométriques les plus élevés du Burundi : plus de 2 m à Ndora, 1700 mm à Teza et Rwegura (Gouriet, 1986). Les pluies tombent de Septembre à Mai avec une petite saison sèche « peu marquée » en Janvier-Février et deux maxima : l'un en Novembre et l'autre plus important « grande saison des pluies » en Avril.

L'humidité se situe entre 60 et 90 % pendant toute l'année mais reste généralement près de la moyenne 75 % (NSHIMIRIMANA, 1994).

Le Parc National de la Kibira joue un rôle important en tant que régulateur du climat. Ceci est largement compris par le Gouvernement par le fait qu'il a bénéficié d'une grande attention à la Kibira et a pris un engagement pour la préservation de cette forêt naturelle.

I.1.4. Topographie

L'ensemble de cette crête montagneuse forme un arc de cercle très ouvert qui s'étire selon une direction S.S.E./N.N.W. entre Bugarama au Burundi et la frontière rwandaise. Ce massif se poursuit plus au Sud, avec des formes beaucoup moins vives et selon une direction parallèle au graben du Lac Tanganyika. Le Parc National de la Kibira est relativement étroit dans son ensemble.

Le relief est marqué par des pentes vives tout autour du Mont Teza et de part et d'autres de la ligne de Crête, surtout sur le versant occidental.

I.1.5. Hydrographie

L'ensemble des ruisseaux et de toutes ces rivières prenant source dans la crête ; forment un réseau hydrographique très dense qui découpe finalement le massif en deux bassins, celui du Congo et celui du Nil.

Beaucoup de rivières importantes, naissent dans le Parc National de la Kibira. Il s'agit principalement de la Mpanda, la Kaburantwa, la Gitenge qui inondent la plaine de l'Imbo nord, tandis que la Ruvubu prend sa source sur le versant oriental de cette forêt (NSHIMIRIMANA, 1994).

I.1.6. Pédologie

Deux facteurs essentiels déterminent la typologie des sols rencontrés dans ce massif: Ce sont la roche-mère et le caractère montagnard.

Rôle de la roche-mère

On peut regrouper les multiples faciès lithologiques en quatre ensembles majeurs :

- Crêtes quartzitiques: Avec dominance des quartzites, les crêtes présentent un pendage généralement fortement redressé. La très faible vitesse d'altération de ces roches jointe à l'érosion due aux fortes pentes (30 à 60%) explique qu'on y trouve essentiellement des lithosols et des régosols.
- Granite et granito-gneiss : Ce sont des roches acides qui s'altèrent en donnant naissance à une quantité d'argile plus faible que les roches basiques. Les sols issus de ces roches ont donc une texture souvent grossière et sont chimiquement assez pauvres.

- Complexe schisto-métamorphique : Il constitue l'essentiel des surfaces restantes. Adossé aux crêtes quartzitiques ou granito-gneissiques, il forme des avancées structurales à pente moins vive évoluant localement en colline à sommet arrondi. Bien qu'irrégulière, l'altération est généralement importante sur ces formations micaschisteuses et les sols y sont profonds. Les teneurs en argile, de l'ordre de 50 %, sont assez régulières dans le profil et montrent une nette dominance de la kaolinite.

- Alluvions : On ne les observe que lorsqu'un seuil rocheux en travers d'une vallée à faible pente longitudinale a permis leur dépôt : Cas des hauts bassins de la Gitenge, de la Mpanda et, à un moindre degré, de la Ruvyirame.

Rôle du climat à caractère montagnard

La Crête Congo-Nil est le secteur le plus frais et le plus arrosé du Burundi. Ces conditions sont favorables au développement de la forêt ombrophile. De ces caractéristiques naturelles résultent des teneurs en matière organique importantes dans tous les sols, quelque soit le type de substrat originel .

L'horizon humifère de la forêt de montagne est constitué d'une lisière (2 à 4 cm) recouvrant un horizon humifère de plus de 20 cm, hautement saturé en cations (Gourlet, S., 1986).

Sous prairie d'altitude (lorsque les sols ne sont pas des lithosols), les caractéristiques d'ensemble des profils restent comparables. On retrouve l'horizon supérieure humifère, mais la structure y est plus massive.

La mise en culture de ces sols s'accompagne toujours d'une baisse spectaculaire des teneurs en matières organiques avec une évolution parallèle du rapport C/N (Gourlet, S., 1986).

Les sols fragiles subissent un dessèchement irréversible lorsqu'ils sont mal cultivés et sont très susceptibles à l'érosion (Lewalle, 1972).

I.1.7. Géologie

Le soubassement géologique de la Kibira est pour l'essentiel constitué de roches métamorphiques appartenant au faciès schiste vert (Burundien inférieur) et, au Sud Ouest, de Gneiss granitique et de granite porphyrique (Rusizien) très ancien (1800 à 900 millions d'années selon le type de formations qui sont parfois traversées par des intrusions quartzites acides (granites) ou basiques (gabbros) d'origine éruptive (Lambeau, J.C., 1978).

Des granites de texture mylonitique, décrits du col de la Gitenge s'étendent depuis la Crête occidentale à hauteur de Musigati jusqu'à Kitenge (Nord de Rwegura) selon une direction SSW-NNE. Les schistes présentent souvent un feuilletage très marqué (Lambeau, J.C., 1979).

Les mouvements tectoniques responsables de la formation du Graben du Tanganyika sont vraisemblablement très anciens. Les premiers effondrements remonteraient au primaire. Des cassures, soulèvements et effondrements se produisirent à l'époque post-jurassique et reprirent avec beaucoup plus d'ampleur à la fin du tertiaire. Il n'est donc pas étonnant que la Crête Congo-Nil issue de ces mouvements puissants présente actuellement des formes de reliefs jeunes : crêtes vives, profondément entaillées par le réseau hydrographique.

I.2. Bref aperçu sur la zone riveraine du PNK dans la commune Muruta

I.2.1 Description

La commune Muruta est l'une des neuf communes de la province de Kayanza (Fig. 2). Elle se trouve sur le versant Est de la crête Congo – Nil, et elle est frontalière avec le PNK à l'ouest, la commune Matongo au Sud, la commune Kabarore au Nord et la commune Kayanza à l'Est.

La commune Muruta compte trois zones, six secteurs et vingt cinq collines. Seules deux zones sont frontalières avec la Kibira à savoir Nkonge et Rwegura avec 12 collines (Tableau 1).

Tableau 1. Subdivisions administratives de la commune Muruta

Zone	Secteur	Colline
Muruta	Muruta	Muruta
		Nyamiyogoro
		Karunyinya
		Myugariro
		Yanza
	Remera	Busambo
		Remera
		Buziraguhindwa
		Campazi
Nkonge	Nkonge	Nkonge
		Mutana
		Mikuba
	Ruvumu	Ruvumu
		Nyabibari
		Gishubi
Rwegura	Rwugura	Muciro
		Rwegura
		Ruharo
		Mpfunda
		Rwangongwe
	Kavoga	Kavoga
		Kibakwe
		Manini
		Muganza
		Kajerege

Zones, secteurs et collines (en gras) touchant directement le PNK.

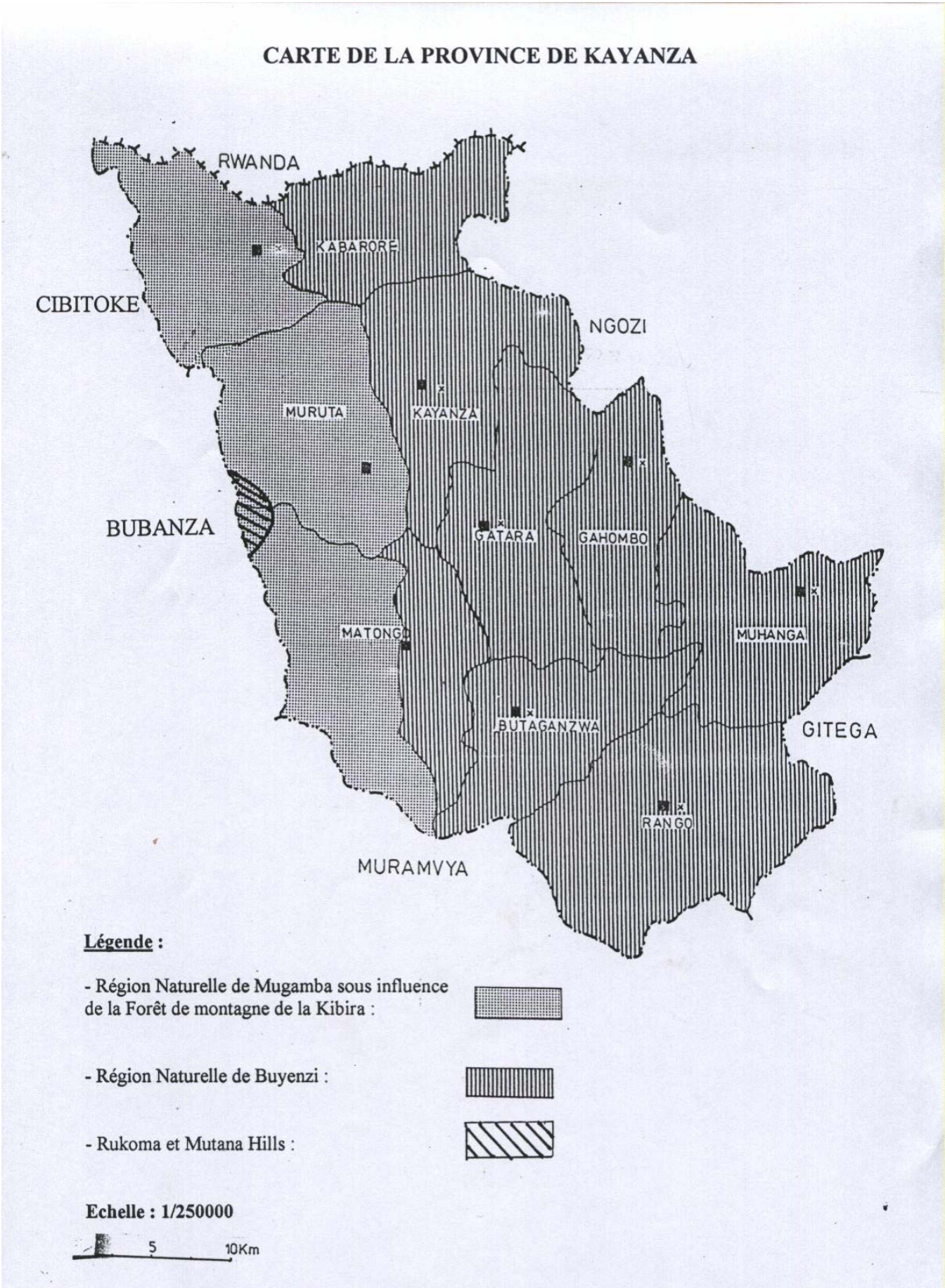


Fig. 2: Carte de la Province de Kayanza

I. 2. 2 Caractéristiques démographiques

Le Parc National de la Kibira a une population environnante qui est très importante et inégalement répartie. Le tableau 2 donne l'aperçu sur la population des communes riveraines au PNK.

Au niveau des problèmes environnementaux, les effets ressentis sont : la disparition du couvert végétal, la dégradation des sols et le déséquilibre écologique entre d'une part l'évolution de la population et les besoins en bois de chauffage, et d'autre part la taille des reboisements et les besoins en produits ligneux.

En effet, le problème de manque de bois de chauffage et de construction prend une part très importante dans la diminution des ressources naturelles du Parc. Mais actuellement il existe d'autres entraves telles que :

- Les dépassements des limites et les défrichements culturaux accentués surtout dans les secteurs Teza et Mabayi,
- Le sciage et le commerce illégal des produits forestiers,
- L'exploitation anarchique du bambou
- L'insuffisance et/ou l'inexistence d'un cadre de collaboration entre la population, l'administration locale tant civile que militaire et l'INECN,
- Les feux de forêts provoqués pour de multiples raisons (pyromanes, camping, éleveurs, délinquants, apiculteurs, etc...)

Tableau 2 : Population des communes riveraines de la Kibira

Communes	Nombre de ménages	Population totale	Masculin	Féminin	Densité (Hab/km ²)
MURAMVYA	12 021	57 300	27 456	29 844	297
BUKEYE	11 789	53 511	25 700	27 811	291
MATONGO	11 880	53 252	25 678	27 574	318
MURUTA	9 805	45 788	23 756	22 032	312
KABARORE	9521	43251	20808	22443	
MABAYI	8 056	40 078	19 873	20 205	116
BUKINANYANA	10 220	49 044	24 072	24 972	148
MUSIGATI	11 637	58 303	28 612	29 691	199
RUGAZI	8708	41360	20582	20778	

Source : Département de la population, résultats définitifs du recensement du mois d'Août 1990.

Avec une densité de 312 Habitants par km² la commune Muruta est la seconde après la commune Matongo parmi les communes riveraines du PNK enregistrant une forte densité de la population. Elle a pourtant une densité en dessous de la moyenne pour l'ensemble des communes de la province de Kayanza (Tableau 3).

Le nombre de ménages de la commune Muruta selon le recensement de 1990 était de 9805 et la taille moyenne d'un ménage est de 5 personnes.

La commune Muruta est très riche en histoire et garde quelques symboles de la royauté au Burundi. La population de cette commune nous a révélé que c'est une zone de tombeaux royaux. Trois rois du Burundi ont été enterrés dans cette commune respectivement NTARE RUGAMBA sur la colline Muganza, MUTAGA MBIKIJE sur la colline Mutana et MWEZI GISABO sur la colline Remera. KIRIMA qui s'était rebellé contre le Roi Mwezi GISABO a été enterré dans cette même commune sur la colline Ruvumu.

Tableau 3. Les densités de la population de différentes communes de la province Kayanza

Communes	Superficie (ha)	Population	Densité de la population hab/km ²
1. Butaganzwa	1038	39472	382
2. Gahombo	8064	29434	366
3. Gatara	10396	46891	452
4. Kabarore*	20012	43251	217
5. Kayanza	12236	64361	526
6. Matongo*	16780	53252	318
7. Muhanga	12890	53673	417
8. Muruta*	14708	45788	312
9. Rango	17900	67555	378
Total	123324	443677	360

* Les communes riveraines avec la Kibira

Source: Recensement générale de la population et de l'habitation (1990)

I.2.3. Données socio-économiques

I.2.3.1. Agriculture, élevage et foresterie

La population de la commune Muruta vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. C'est un carrefour de deux régions naturelles, le Buyenzi et le Mugamba. Les conflits armés ont beaucoup perturbé certaines activités agricoles et ont accentué le manque de fumure organique et des semences. Au cours de ces deux dernières années, une amélioration sensible a été observée parce que la famine a diminué par rapport aux années antérieures.

Cultures vivrières

Toutes les cultures vivrières cultivées dans les régions naturelles du Buyenzi et du Mugamba s'y retrouvent: le maïs, le manioc, la patate douce, la pomme de terre, le bananier, le haricot, le blé, le petit pois, la colocase, l'eulesine et les légumes qui sont favorisés par le micro-climat de la Forêt Naturelle de la Kibira. Parmi toutes ces cultures, la pomme de terre et les légumes apportent plus de revenus aux populations et pour d'autres, c'est surtout l'autoconsommation. Pour le moment, il y a une maladie qui attaque la colocase qui n'est pas maîtrisée et cette situation inquiète la population. D'après l'agronome de la commune Muruta, les rendements se présentent comme suit (Tableau 4). Ces rendements restent faibles pour le maïs, le haricots et le petit pois par rapport à la moyenne en culture traditionnelle.

Tableau 4: Rendements moyens de certaines cultures en commune Muruta

Cultures	Rendement en tonnes /ha
Maïs	0,4
Manioc	5
Haricot	0,35
Patate douce	8
Pomme de terre	10
Bananier	15
Blé	0,6
Petit pois	0,4
Colocase	4
Eulesine	0,45

Cultures industrielles

Comme la commune Muruta se trouve dans la région du Mugamba et du Buyenzi, les cultures industrielles qu'on y trouve sont: le théier sur les collines tout près de la Kibira sous forme de thé villageois dispersé au milieu d'autres propriétés portant d'autres cultures (Fig. 3) et le bloc industriel du complexe théicole de Rwegura. Les caféiers sont moins importants que les théiers parce une grande partie de la commune épouse les caractéristiques du Mugamba que du Buyenzi.

L'élevage

Le vol du bétail est trop fréquent en commune Muruta à cause de sa proximité avec la Kibira. Certaines organisations comme la FAO, l'Action Contre la Faim (ACF), Tear Fund, World Vision et le PNUD ont contribué au repeuplement des animaux domestiques (Fig. 4). La situation actuelle est illustrée au tableau 5.

La commune de Muruta est une commune où l'élevage est presque inexistant. Il y a une vache pour 100 ménages, une chèvre pour 4 personnes, un mouton pour 10 personnes, un porc pour 5 personnes, un lapin pour 3 personnes et une cobaie pour 2 personnes. La situation est très dramatique dans cette commune où toute la population vit de l'agriculture et où le fumier joue un rôle primordial.

A cause de l'insécurité, tous ces animaux passent la nuit à côté des positions militaires ou tout près des camps des déplacés.

Tableau 5: Situation d'élevage actuelle en commune Muruta

Type d'animaux	Nombre/commune	Nombre /ménage
Bovins	161	0,01
Caprins	3522	0,3
Ovins	1013	0,1
Porcins	2531	0,2
Volailles	1236	0,1
Lapins	4051	0,4
Cobaies	7754	0,7

* Données de la DPAE Kayanza (2001) et extrapolation des auteurs

Foresterie et agroforesterie

La commune Muruta n'a pas de boisements suffisants. Certains boisements communaux sont surannés et n'ont pas été reconvertis. Ceux qui restent ne sont pas entretenus ni suivis. Pour les boisements familiaux, il existe des pieds parsemés dans les exploitations. Pour cette année, la commune compte diffuser 60 000 plants agroforestiers et 120 000 plants forestiers (comm. pers. Administrateur de la commune Muruta). Le problème de terres reste le facteur limitant le développement des boisements communaux et familiaux.



Fig. 3: Le théier villageois est dispersé sur les collines tout près de la Kibira
(Photo prise le 4/3/2002 en zone Rwegura)



Fig. 4: Malgré la crise de 1993 qui a décimé le bétail en commune Rwegura, le repeuplement des animaux domestiques reprend (Photo prise le 5 /3/2002 en zone Nkonge)

I.2.3.2. Education

Ecoles primaires

La commune de Muruta compte 7 Directions scolaires et 10 écoles primaires dont 8 avec un cycle complet et deux écoles qui arrivent au niveau de la 5^{ème} année.

La commune de Muruta compte 84 enseignants dont 39 hommes et 45 femmes. Les effectifs des élèves au niveau de l'école primaire s'élèvent à 4651 dont 26 élèves Twa. Le taux de scolarisation au niveau du primaire est évalué à 63,1% et le taux de réussite des enfants qui avancent la 6^{ème} année à la 7^{ème} est de 7%. Cinq écoles sont à réhabiliter, l'école primaire de Campazi, Nyamiyogoro, Nkonge, Rwegura, Karunyinya I et II. La commune a un projet de construire 8 écoles et de dédoubler les classes des écoles primaires de Nkonge et Rwegura.

Ecoles secondaires

Trois collèges communaux existent dans la commune; celui de Muruta, Campazi et Rwegura. La zone de Nkonge n'a pas de collège communal. Le matériel didactique n'est pas disponible, pas de laboratoire pour les collèges communaux et les enseignants n'ont pas de logement; ce qui limite leur disponibilité. Aucune école des métiers au niveau de la commune, les Centres de Formation Professionnelle (CFP) de Campazi et Rwegura ne sont plus fonctionnels.

I.2.3.3 Santé

La commune de Muruta dispose de deux centres de santé, celui de Mubuga et Nkonge. Suite à la crise, un de ces centres ne fonctionne plus convenablement, celui de Mubuga en zone Nkonge. Un besoin de deux centres de santé supplémentaires se fait sentir en zone Muruta et Rwegura. Le problème de disponibilité et d'accessibilité de médicaments se pose avec acuité surtout en cette période d'épidémie de la malaria.

Les maladies les plus fréquentes sont: le paludisme, la dysenterie bacillaire, les maladies des voies respiratoires, les verminoses, les maladies diarrhéiques et la malnutrition qui fait ravage chez les enfants et les adultes. Le problème de latrines bien construites se pose aussi.

I.2.3. 4. Eau potable

L'eau est abondante en commune Muruta à cause des rivières qui prennent la source dans le Parc National de la Kibira. Malgré cette abondance, les bornes fontaines et les sources aménagées restent insuffisantes. Le nombre de bornes fontaines est de 56, les sources aménagées sont au nombre de 293. L'eau qui approvisionne les régions limitrophes proviennent de Muruta. C'est ainsi qu'il y a des adductions Muruta-Gatara de 12,1 km, Muruta-Kayanza 27,4 km, Remera – Buziraguhindwa: 8 km, Remera – Muramvya : 10km.

Les ménages bénéficiaires de l'eau potable sont au nombre de 7660 et ceux sans eau potable sont au nombre de 742 soit plus ou moins 10%. La régie de la commune Muruta a besoin d'une aide constituée de matériel (tuyaux, robinets, ciments,...).Elle a besoin de construire 36 sources qui sont déjà captées, et de capter 121 autres sources et de réparer 173 sources qui sont mauvais état.

I.2.3.5. Habitat et artisanat

N'eût été la crise, la commune Muruta était parmi les communes avec un habitat décent. Beaucoup de destructions ont eu lieu pendant la crise de 1993 et la reconstruction est maintenant difficile à cause des incursions des groupes armés. Il n'y a aucun groupement de briquetiers malgré l'existence de quelques gisements d'argiles dans la zone Nkonge.

I.2.3.6. Finances communales

Les sources de fonds sont les redevances sur les bornes fontaines et les sources aménagées qui généralement sont réaffectées dans la réparation des différentes adductions. Un ménage qui puise l'eau d'une borne fontaine paie une redevance annuelle de 300 FBU, et celui qui exploite une source aménagée 200 FBU. Le montant attendu provenant des différentes redevances est de 1 822 680 FBU pour l'année 2002.

D'autres sources sont les taxes sur les marchés (Remera, Rwegura et Mubuga), les petites boutiques, la vente des boissons, les cartes d'assurances maladies, et les barrières dressées sur les routes pour contrôler les marchandises (Tableau 6).

Tableau 6: Recettes et dépenses de la commune Muruta (1997-2001)

Année	Recettes	Dépenses
1997	12121905	12096705
1998	12898238	11833842
1999	12144583	12749152
2000	14685810	13680154
2001*	18686050	18524413

* Pour l'année 2001, il s'agit des prévisions.

I.2.3.7. Mouvements associatifs

La commune de Muruta n'a pas beaucoup d'association. Il existe un groupement d'apiculteurs dans la zone Nkonge qui bénéficie de l'appui de la DPAAE.

Une autre association du nom de TWIKEBUKE vient de naître et a comme objectif de participer à la protection de la Kibira en collaboration avec les agents du Parc National de la Kibira. Certaines organisations humanitaires appuient la commune comme le PAM, l'ACF, la FAO à travers les projets agricoles et le SCG.

I.2.4. Particularités de la commune Muruta face au Parc National de la Kibira

La commune Muruta présente des particularités par rapport aux autres communes que nous avons visitées. Le plus grand barrage hydro-électrique du Burundi se trouve dans cette commune et a des impacts tant négatifs que positifs sur la vie du parc. La commune héberge aussi le plus grand centre semencier pour la pomme de terre à l'intérieur de la Kibira; le plus grand complexe théicole du pays (Rwegura) se trouve dans cette même commune à proximité du Parc avec des boisements à la lisière du parc et même à l'intérieur. Certains fonctionnaires de l'OTB Rwegura et du centre de Kayanza cultivent la pomme de terre et le petit pois dans les vallons à l'intérieur du parc.

Une autre particularité est que la zone est desenclavée par la RN9 qui traverse la Kibira et qui relie les centres de Kayanza, Ndora, Mabayi et Cibitoke. Le transport des produits sciés est facilité par cette route.

Au niveau de la population, les Batwa qui font partie de l'un des groupes ethniques minoritaire et marginalisé du Burundi occupent une place prépondérante dans cette commune. Tous les bambous vendus au chef lieu de la province Kayanza sont coupés par ces Batwa et proviennent de la Kibira.

La population de Muruta affirme que sans ces bambous, il y a toujours des conflits entre ces Batwa et le reste de la population, d'où une réflexion sur la manière dont un groupement d'exploitants de bambous à prédominance des Batwa est en cours.

I.2.5. L'évolution et les perspectives

Les conditions de vie de la population de Muruta ne permet pas une préservation durable du PNK. Avec la crise de 1993, la pauvreté s'est aggravée et tout le monde cherche maintenant comment nouer les deux bouts du mois pour les salariés et comment avoir de quoi mettre sous la dent pour la plupart de la population.

Il ressort dans tous cela que sans la paix, il n'y a pas de sécurité alimentaire et sans sécurité alimentaire, il n'y a pas de préservation de la biodiversité de la Kibira.

Les démarches en cours sont des négociations au niveau politique pour arrêter la guerre ; et au niveau technique, nous encourageons les populations à se regrouper en association pour qu'il y ait des actions communes d'autodéveloppement. Dans le cadre du projet Parcs pour la Paix, nous concentrons nos efforts sur la sensibilisation de toutes les parties prenantes dans la gestion de la Kibira; en les faisant comprendre que le parc n'appartient pas seulement aux générations actuelles ; mais aussi aux générations futures y compris toute l'humanité.

Avec la création des comités de surveillance au niveau des populations, il y a une lueur d'espoir mais seulement, il faut qu'il y ait des actions accompagnatrices pouvant permettre aux populations riveraines d'améliorer leurs conditions de vie.

Les gestionnaires du Parc National de la Kibira et des aires protégées en général doivent changer de stratégies en impliquant tous les partenaires avec la population à l'avant garde pour tenir compte dans les différentes décisions de leurs avis et considérations.

I.3. Données biotiques du PNK

I.3.1. Végétation

La végétation au niveau de la Kibira est presque identique dans les quatre secteurs avec quelques particularités liées à l'altitude, à l'exposition et aux facteurs édaphiques. Dans l'ensemble, il s'agit d'une forêt ombrophile de montagne (Fig. 5). Selon NZIGIDAHERA (2000), on distingue les différents types de végétations suivantes:

a) Formation végétale à *Entandrophragma excelsum* et *Parinari excelsa* var. *holstii*

Ce type de forêt primaire très dense correspond à la forêt ombrophile de montagne de l'horizon moyen (1900-2250 m) définie par Lewale(1972), mais à certains endroits, à 1600 m, *Entandrophragma excelsum* et *Parinari excelsa* var. *holstii* sont nettement dominant et atteignent 50 – 60 m de haut.

b) Formation végétale à *Parinari excelsa* var. *holstii* et *Polyscias fulva*

Ce type de forêt correspond au type précédent dans lequel la plupart des essences de la strate arborescente supérieure a été exploitée, les strates arborescentes moyenne et inférieure restant encore assez riches. On le trouve jusqu'à des altitudes dépassant 2300 m, il déborderait donc sur l'horizon supérieur de Lewale(1972).

c) Formation végétale à *Polyscias fulva* et *Macaranga neomildibrediana* et à *Syzigium parvifolium*

Cette formation est essentiellement caractérisée par la présence fréquente et abondante de l'une ou l'autre espèce de forêt secondaire, *Polyscias fulva* et *Macaranga neomildibrediana* ou de *Syzigium parvifolium* espèce polyvalente, et par la très nette pauvreté en espèces de forêt primaire. Dans certains endroits, *Macaranga neomildibrediana* et *Polyscias fulva* apparaissent beaucoup moins fréquemment, au profit de *Syzigium parvifolium* et *Faurea saligna*.

d) Forêt secondaire à *Hagenia abyssinica* et à *Faurea saligna*

Dans cette végétation, deux tendances s'observent selon qu'il se manifeste oui ou non un "effet de crête". La première tendance correspond à une phase moins avancée de recolonisation du milieu qui est caractérisée par une forêt avec une composition floristique largement dominée par l'espèce de forêt secondaire *Hagenia abyssinica* qui s'observe entre 2200 et 2400 m.

La deuxième tendance s'observe au – dessus de 2400 m et elle est due essentiellement à une profondeur nettement faible des sols pouvant aller à leur disparition complète par endroit. Cela se manifeste par l'apparition d'espèces telles que *Phillippia benguellensis* et *Agauria salicifolia*

e) Formation d'altitude à *Phillippia benguellensis* et *Protea madiensis*

Ce type de formation végétale est rencontrée généralement sur les crêtes dans des endroits où l'épaisseur du sol est réduite. La roche-mère est généralement sous-jacente, voire apparente ce qui explique la présence fréquente d'espèces telles que *Phillippia benguellensis*, *Protea madiensis* ou *Agauria salicifolia*. On y reconnaît aussi les formes dégradées de cette "Fruticée à Ericaceae" qui se traduisent par la quasi – disparition de la strate, et des espèces autres que les graminées, et *Pteridium aquilinum*.

f) Formation de recolonisation des anciennes zones cultivées et pâturées

La composition floristique est dominée le plus souvent par *Ipomea grantii* et *Pteridium aquilinum* ainsi que *Hagenia abyssinica*. Les zones de recolonisation à stades plus avancés contiennent de grands arbres *Faurea saligna*, *Parinari excelsa*, *Prunus africana*, etc...



Fig. 5: La Kibira est une forêt ombrophile de montagne avec plusieurs sites encore primaires
(Photo prise le 8/3/2002 à Rwegura)

I.3.2. Faune

Le PNK compte environ 98 espèces de mammifères, 20 espèces d'insectivores avec des éléments endémiques, 8 espèces de Chiroptères, 10 espèces de primates dont le plus fréquemment rencontré est *Cercopithecus mitis dogetti*, 6 espèces d'antropoïdes et 3 prosimiens. Ces groupes sont différemment répartis dans les différents secteurs qui composent la Kibira.

I.4. Influence du PNK sur la vie socio-économique du pays

La forêt de la Kibira reste une fierté pour les habitants de la commune Muruta. En effet, malgré les interdictions de l'INECN chargé de la conservation, le PNK reste le centre d'approvisionnement des produits forestiers tant ligneux que non ligneux. Cette même forêt garde une importance écologique et socio-économique nationale.

I.4.1. Prélèvement des produits forestiers

Pour les habitants de la commune Muruta et en particulier les Batwa, la Kibira reste un centre d'approvisionnement des produits forestiers comme le bambou, les légumes, les planches, le bois de chauffe, les herbes de tressage des nattes, les plantes médicinales, etc.. Plusieurs points de vente de bambou, de nattes à base de *Cyperus latifolius* et de paniers à base de bambou se sont créés ainsi que plusieurs ateliers de menuiserie à Kayanza.

Ces prélèvements se font d'une manière clandestine et les stocks importants surtout des planches se trouvent souvent cachés dans des endroits non accessibles à tout-passant. En cas de saisies, les malfaiteurs sont punis par la loi (Fig. 6). Plusieurs planches en provenance de cette forêt sont même commercialisées en ville de Bujumbura.



Fig. 6: L'équipe DP a opéré une saisie de plus de 400 planches d'*Entandrophragma excelsum* qui étaient stockées dans un enclos en ville de Kayanza (Photos prise le 6/3/2002 en ville de Kayanza)

I.4.2. Tourisme

Le Bureau du Parc National de la Kibira est localisé en zone Rwegura. Ce parc renferme des villas touristiques d'accueil et d'hébergement. Cependant, à cause de la crise de 1993, ces infrastructures sont actuellement en mauvais état. Avant la crise de 1993, cette localité était toujours pleine de touristes tant étrangers que nationaux.

L'écotourisme proprement dit se faisait à travers les différents sentiers touristiques à partir du Bureau du Secteur Rwegura.

I.4.3. Influence de la Kibira sur la vie économique du pays

Le Parc National de la Kibira est contiguë avec de grandes étendues de plantations de thé du Pays, le thé étant avec le café, les deux principales cultures d'exportation. En outre, c'est dans le Parc National de la Kibira à Rwegura que se trouve le plus grand barrage hydroélectrique du Burundi. N'oublions encore pas que c'est la forêt du Parc National de la Kibira qui protège le Lac Tanganyika contre la pollution, ce lac constituant la source d'eau potable pour la population de la capitale Bujumbura et la Réserve de poissons pour tout le pays et une richesse de biodiversité unique au monde. Les différents cours d'eau qui prennent leurs sources dans cette forêt sont d'une grande importance dans l'irrigation agricole de la plaine de la basse Rusizi où l'aridité est prononcée.

I.5. Parc National de la Kibira et crise

Le PNK a été depuis longtemps le refuge des groupes rebelles, mais les impacts des crises sur la biodiversité du parc n'avaient jamais atteint une si grande ampleur qu'aujourd'hui. En effet, l'exiguïté des terres autour du PNK, la dégradation des sols suite à l'érosion et le manque de fumure tant organique que minérale font que la Kibira soit convoitée pour l'agriculture.

Les groupes armés et les forces de l'ordre étant les seuls maîtres de la forêt depuis 1993 jusqu'à ce jour, il s'observe des sciages clandestins ainsi que des activités de carbonisation. Tout cela se fait en complicité avec une partie de la population riveraine qui serve de main d'œuvre. Parfois même l'Administration locale est complice.

Pourquoi la Kibira est convoitée?

Le Parc National de la Kibira est la plus grande forêt de montagne du Burundi. C'est la région la plus arrosée du pays .

Le Parc National de la Kibira est à cheval entre 4 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Kayanza et Muramvya. L'approvisionnement en vivres est aussi facile, il y a de l'eau en abondance, le climat est favorable pour la production et la conservation des denrées alimentaires. La structure fermée de la forêt et sa position sommitale sur la crête Congo-Nil font que la Kibira constitue une zone militairement stratégique.

Conséquences des conflits armés sur le secteur Rwegura (caractère homogène)

Les conflits armés au niveau du secteur Rwegura sont à l'origine en grande partie de la perte de la biodiversité tant animale que végétale ainsi que la diminution de la superficie du parc. Ces pertes et diminutions se manifestent par :

- l'exploitation du bois d'œuvre en particulier *Entandrophragma excelsum* (Umuyove) et *Hagenia abyssinica* (Umwuzuzu) appelés bois rouge par les commerçants,
- la diminution du corps de gardes forestiers pour la surveillance,
- les défrichements pour l'extension des terres agricoles.
- l'exploitation de l'or
- la chasse des primates notamment *Pan troglodytes*

Efforts en cours

L'INECN à travers le Projet Parcs pour la Paix doit chercher des solutions à toutes ces contraintes principalement provoquées par la crise. Pour arriver à une solution durable, il faut dialoguer avec les populations, détecter les principales contraintes et les solutions probables, demander l'apport de la population.

A travers le diagnostic participatif que nous avons effectué en commune Muruta, nous pensons avoir franchi un grand pas. Des Comités de surveillance ont été mis sur pied par la population elle-même depuis la colline jusqu'à la commune. Des avis sur le système d'alerte pour la conservation de la Kibira ont été donnés ainsi que sur le Code de conduite convenable pour tous les partenaires du parc.

CHAPITRE II : METHODOLOGIE DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNEES

II. 1. Méthodologie de collecte des données

Au cours du diagnostic participatif en zones Nkonge et Rwegura de la commune de Muruta, deux phases importantes de collecte des données ont été suivies à savoir:

- Phase de collecte des données secondaires,
- Phase de collecte des données primaires

II. 1.1. Collecte des données secondaires

Cette étape avait pour but de collecter les premières informations sur l'entité géographique, la situation socio-économique de la population riveraine du Parc National de la Kibira et l'interrelation entre eux à partir des rencontres individuelles et des réunions avec les différents acteurs de développement dans les deux zones Nkonge et Rwegura riveraines de la Kibira.

A. Visites préliminaires

Avant d'entamer la phase proprement dite de collecte des données secondaires, les animateurs ont rencontré les autorités administratives et techniques de la province de Kayanza, l'Administrateur de la commune Muruta ainsi que les autres acteurs locaux de développement.

Consultation et concertation préliminaires

Ce sont des visites qui ont été menées à plusieurs reprises dont l'objectif primaire était d'informer les autorités administratives et techniques de la province de Kayanza le bien fondé de la protection de la Kibira et de susciter un consensus sur la mise en place d'un système d'alerte autour d'un code de conduite applicable par toute la population riveraine de la Kibira.

Visites de courtoisie et d'explication de l'objet de la mission

Il s'agissait des visites de courtoisie et d'explication de la mission et de l'approche à entreprendre dans ce processus du DP, de clarifier auprès de ceux-ci ce que l'équipe fera et aussi ce qu'elle ne fera pas. Ces visites ont été effectuées en commune Muruta et dans les zones de Nkonge et Rwegura.

Visites d'observation de différentes localités de la zone

En compagnie des responsables de chaque zone, l'équipe DP a entrepris des visites dans certaines collines riveraines de la Kibira pour constater les atouts et les contraintes sur terrain.

B. Réunion d'échange

Cette réunion avait pour but d'avoir une vue synoptique sur l'interrelation entre la population et le Parc ainsi que sur tous les secteurs socio-économiques des deux zones de Nkonge et Muruta en général et des collines riveraines de la Kibira en particulier. Chaque fois, après la présentation de la situation socio-économique et sécuritaire par les Chefs de zones, les agents de certains services techniques ainsi que les différents chefs de secteurs de chaque zone ont donné un aperçu sur les différents atouts, les contraintes, etc. pour la protection de la Kibira.

C'est aussi au cours de ces réunions qu'on a procédé à la fixation du calendrier de descentes sur terrain pour les différentes animations prévues. Il s'est dégagé que les zones vivaient une accalmie et que l'animation pourrait se faire au chef-lieu de la zone Rwegura et dans les locaux de la paroisse de Nkonge.

A la même occasion, les participants à la réunion ont procédé à la constitution du Comité du Diagnostic Participatif par ajout d'un chef du Parc National de la Kibira, d'un chef du secteur Rwegura et des chefs de zones

Les données secondaires issues de toutes ces rencontres et complétées par celles issues des documents existants ont finalement été utilisées à l'élaboration du processus de conduite du DP et du guide d'entretien avec la population.

Il convient aussi de signaler qu'une réunion du comité DP a eu lieu pour homogénéiser les idées et la méthodologie à entreprendre lors de la récolte des données primaires.

II. 1. 2. Collecte des données primaires

C'était la phase ultime où le comité DP a rencontré la population de la commune en suivant le calendrier arrêté en commun accord avec les responsables de la commune et des zones. Cette étape qui est la plus importante du processus de Diagnostic Participatif nous a permis à identifier, ensemble avec la population, toutes les données nécessaires permettant l'élaboration des Plans d'Actions Communautaires.

Cette collecte s'est faite d'une façon ascendante et, à plusieurs niveaux, a permis ainsi la participation de toute la population depuis les collines considérées comme unités de base pour la planification :

A. Animation en assemblées générales au niveau des secteurs

Suite à l'invitation par l'administrateur de la commune Muruta et les chefs de zones de Nkonge et Rwegura, la population de chaque zone riveraine de la Kibira a été rencontrée au chef-lieu de la zone de Rwegura et dans les locaux de la paroisse de Nkonge.

La séance de l'animation en assemblée générale a suivi les étapes suivantes:

- Mot d'introduction prononcé par l'Administrateur de la commune de Muruta mettant en contact le Comité DP et la population
- Précision des attentes de l'équipe DP et de l'objectif de la mission par l'Animateur principal de l'équipe DP
- Animation en Assemblée générale de toute la population durant environ 20 minutes pour expliquer que l'objectif de la mission était de promouvoir une Conservation du Parc national de la Kibira concordant avec un développement durable des communautés rurales avec l'implication et la participation de toute la population. C'était aussi l'occasion de comprendre les attentes éventuelles de la population, la conscience de ses atouts et de ses contraintes, sa vision sur la conservation, l'utilisation durables des ressources du Parc, son système organisationnel et son niveau d'engagement pour la protection de ce patrimoine unique (Fig. 7).
- Organisation de l'animation au niveau des collines retenues comme porte d'entrée effective du Diagnostic Participatif

B. L'animation au niveau des collines

Après l'animation en assemblées générales, la population a été amenée à se scinder en suivant les collines d'origine (Fig. 8). Ainsi, l'animation a consisté à réexpliquer l'objet du DP, à identifier les atouts et les contraintes particuliers au niveau de chaque colline tout en essayant de recevoir l'information jusqu'au niveau de la sous-colline. Il faut souligner qu'il était difficile de faire l'animation au niveau de la sous-colline étant donnée que les sous-collines sont très nombreuses face au temps très fort réduit. Mais pour combler cette lacune, il a fallu guider la population regroupée en collines jusqu'à exploiter les informations des sous-collines.

Après l'inventaire des contraintes, les animateurs ont tenu à conduire la population de chaque colline à faire la tentative d'hierarchisation de ces contraintes par la détermination des 5 premières qui apparaissent comme un handicap à la conservation du Parc National de la Kibira.

Après l'animation, la population de chaque colline a été amenée à constituer des comités à raison de 10 par colline (Fig. 9). Ce sont ainsi les comités des collines de recensement qui ont été appelés à participer dans les ateliers de réflexion spécifiques au niveau de la zone.



Fig. 7: A Nkonge, l'animateur principal fait l'animation en assemblée générale. La population est déterminée à préciser ses atouts, ses contraintes et sa vision sur la conservation, l'utilisation durable des ressources du Parc (Photo prise en 5/3/2002 à Nkonge).



Fig. 8: Après l'animation en assemblée générale, la population est amenée à se scinder en suivant les collines d'origine pour identifier de plus en plus les contraintes et les atouts à la base (Photo prise le 5/3/2002 en zone Nkonge).

II. 1.3. Mise en place des comités

La mise en place des comités a suivi une organisation montante partant de la base qui est la colline jusqu'à la zone. Le tableau 7 montre les étapes suivies pour mettre en place les comités suivant les entités administratives.

Tableau. 7: Illustration des étapes suivies lors de la mise en place des comités suivant les entités administratives





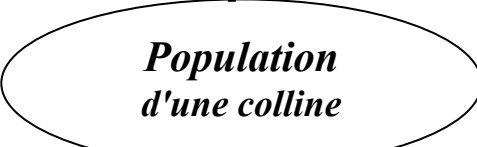
Entités administratives	Comités élus	Etapes d'élection	Explication des élections
Zone (Izone)	Comité de Zone	 Troisième étape d'élection	Election lors de l'élaboration du PCC Au niveau de la zone, les membres des comités des secteurs ont été invités à élire les membres du comité de zone.
Secteurs (Segiteri)	Comités des secteurs	 Seconde étape d'élection	Election en atelier de réflexion spécifique Au niveau du secteur, les membres des comités des collines ont élu les membres du comité de secteur
Colline de recensement (Umutumba wa rusansuma)	Comités des collines	 Première étape d'élection   <i>Population d'une colline</i>	Election en assemblées générales La population de la colline est appelée à élire les membres du comité de cette même entité



Fig. 9: Lors du diagnostic participatif, la population doit choisir des comités. Ce sont des élections démocratiques où les femmes et les Batwa, après des concertations et consultations, doivent être suffisamment représentés (Photo prise le 7/3/2002 à Nkonge).

II. 2. Méthode d'analyse des données

L'analyse des données a été essentiellement faite lors de l'Animation des ateliers de réflexion spécifiques au niveau de chaque secteur.

C'était en fait un prolongement de l'animation faite au niveau des collines avec cette fois-ci des comités élus au niveau des collines de recensement et qui devrait les conduire à bâtir la première ébauche du Plan communautaire de conservation de la Kibira et du développement de la zone riveraine.

A ce niveau, les comités devraient approfondir l'analyse des problèmes soulevés lors des assemblées générales et lors de l'animation au niveau des collines. L'établissement des relations des causes à effets devrait permettre la compréhension de l'origine des problèmes, leur réduction et de bien saisir les vrais problèmes. Cela a permis de dégager les problèmes principaux.

La hiérarchisation des principaux problèmes identifiés a été faite par classement par pair. C'est à partir de ces problèmes principaux qu'on a procédé à l'identification des causes et des conséquences pour chaque problème. Les solutions alternatives et des actions à mener ont été aussi identifiées.

La séance d'animation au niveau de chaque secteur s'est clôturée par l'élection des comités de conservation communautaire de secteur. Ce sont alors les membres des comités de tous les secteurs qui sont invités à poursuivre les activités d'élaboration du Plan Communautaire de Conservation au niveau de la zone. C'est après l'élaboration du Plan Communautaire de Conservation que le comité de zone composé de 6 membres a été élu par les membres des comités de secteurs. A la tête de ce comité, un président (homme) et une vice présidente (Femme) ont été élus.

II. 3. Méthodologie d'élaboration du Plan communautaire d'action

A cette étape ultime du DP, étaient invités les comités des secteurs. L'animation a été faite au niveau de la zone et concernait la révision de l'ordre des priorités des contraintes, l'enrichissement des causes de ces contraintes, des solutions alternatives et les actions à mener. C'était aussi l'occasion de préciser les responsabilités.

II. 4. Méthodologie de restitution

Après avoir produit le Plan communautaire de conservation en langue locale, celui-ci a été soumis aux comités élus pour amendement. La première réunion a eu lieu avec les populations de la zone Nkonge au chef-lieu de la Commune Muruta et la deuxième avec celles de la zone Rwegura au chef-lieu de la même zone. L'équipe de DP a repris intégralement le Pcc élaboré par ces populations pour demander s'il n'y avait pas eu des oublis ou des ajoutes. Le Pcc a été approuvé et deux activités pouvant améliorer les conditions de vie des populations ont été identifiées : -l'élevage des chèvres et l'exploitation contrôlée des bambous dans le PNK .

II. 5. Mise en place d'un code de conduite et d'un système d'alerte

Lors du DP en commune Muruta et à base de diverses questions un système d'alerte et un code de conduite ont été élaborés par les comités de secteurs.

II. 6. Outils utilisés

Au fur et à mesure que l'équipe du DP progressait dans la récolte des informations, des outils appropriés étaient identifiés et appliqués (tableau 8).

Tableau 8: Outils utilisés lors du DP à Muruta

Informations secondaires	Informations primaires
1. Interview semi-structurée - Cartes - Documents - Observations directes - Transects	- Interview semi-structurée - Cartes - Documents - Observations directes - Classification préférentielle - Matrice par pair

CHAPITRE.III. RESULTATS DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

III.1. Inventaire des atouts et des contraintes par Zone

L'inventaire des contraintes a été fait par la population guidée par les membres de l'équipe du Diagnostic Participatif depuis les animations en assemblée générale jusque dans les ateliers de réflexion spécifiques.

Les comités élus par secteur ont procédé au regroupement et à la hiérarchisation des contraintes majeures. L'équipe Diagnostic Participatif en commune MURUTA a constaté beaucoup d'atouts qui permettront la mise en œuvre du plan communautaire de conservation des Ressources Naturelles du Parc National de la KIBIRA.

III.1.1. Atouts et contraintes en zone RWEGURA

a) *Inventaire des atouts*

- Une population prête à participer dans l'arrêt des infractions commises dans la Kibira,
- Population consciente de l'irresponsabilité des protecteurs de la KIBIRA et des autorités militaires et administratives,
- Population pleine de volonté pour dialoguer avec l'administration et les proteurs sur les questions de la Kibira,
- Population capable de faire face à la pauvreté si elle est appuyée,
- Population riveraine consciente des menaces qui pèsent sur le Parc National de la Kibira dans ces moments de crise socio-politique,
- Population capable de former des comités locaux de surveillance pour la conservation des ressources naturelles du Parc National de la Kibira.

b) *Inventaire des contraintes*

1. Dégradation des sols cultivables,
2. Manque du fumier pour amender les sols non fertiles,
3. Manque des arbres forestiers dans les terroirs,
4. Complicité des gardes forestiers dans le défrichage de la Kibira,
5. Manque de cadre de collaboration entre la population et l'administration pour la protection de la Kibira,
6. Absence de contrôle des camions transportant les planches frauduleusement exploitées,
7. Destruction de la Kibira par l'exploitation minière (Coltan, Or),
8. Injustice dans la répression des infractions par les gardes (bambous, bois de chauffage, herbes et planches),
9. Manque d'un système de contrôle pour l'exploitation des produits de la Kibira,
10. Exploitation des ressources de la Kibira sans autorisation,
11. Intimidation de la population par certaines autorités administratives et militaires en cas de dénonciation des infractions commises dans la Kibira,
12. Destruction de la Kibira par certaines autorités administratives et militaires,
13. Non respect de la législation forestière par certaines autorités administratives et militaires,
14. Manque d'appui aux gardes forestiers par les autorités hiérarchiques dans la poursuite des infractions,
15. Insécurité causée par les exploitants clandestins des produits de la Kibira (planches et produits miniers),
16. Pauvreté des populations Batwa conduisant à l'exploitation des bambous,
17. Non rémunération de la main d'œuvre par l'INECN
18. Non rémunération de la main d'œuvre par les exploitants clandestins accentuant la destruction de la Kibira,
19. Pauvreté de la population,
20. Coupe de bois de chauffage dans la Kibira,

21. Vol commis par les Batwa en cas d'empêchement d'exploiter les bambous,
22. Dépassement des limites du Parc.

c) Regroupement des contraintes en zone Rwegura

Après avoir inventorié toutes les contraintes en Zone Rwegura, la population, guidée par les membres de l'équipe du Diagnostic Participatif a aussitôt passé au regroupement de ces contraintes.

1. Dégradation des sols cultivables,
2. Manque de produit forestiers dans les terroirs,
3. Complicité des gardes forestiers dans le défrichement de la Kibira,
4. Destruction de la Kibira par l'exploitation minière (coltan, or),
5. Injustice dans la répression des infractions (bambou, bois de chauffage, herbes et planches),
6. Non respect de la législation par certaines autorités administratives et militaires en matière de protection de la Kibira,
7. Manque d'appui aux gardes forestiers par les autorités hiérarchiques dans la poursuite des infractions,
8. Pauvreté des populations Batwa conduisant à l'exploitation des bambous,
9. Non rémunération de la main d'œuvre par l'INECN,
10. Pauvreté de la population

III.1.2. Atouts et contraintes en zone NKONGE

a. Inventaires des atouts

- Population prête à aider les Batwa à relever leur niveau de vie,
- Population laborieuse prête à fournir des efforts pour stopper l'exploitation irrationnelle de la Kibira,
- Volonté de la population à s'entraider à travers des associations,
- Population prête à former des comités locaux de surveillance de la Kibira,
- Population consciente du bien fondé de l'existence des autorisations d'exploitation de la Kibira délivrées par l'INECN,
- Population consciente de l'importance de la Kibira,
- Population soucieuse de savoir la destinée des produits saisis,
- Population prête à reboiser leur propriété,
- Existence des associations féminines.

b. Inventaire des contraintes

1. Complicité des protecteurs de la Kibira dans la destruction,
2. Implication de certaines autorités administratives et militaires dans la destruction de la Kibira,
3. Absence de récompense pour la population appuyant dans les activités de surveillance,
4. Répression inégale des infractions en défaveur de la population,
5. Complicité des gardes forestiers dans la destruction de la Kibira sous prétexte d'un salaire insuffisant,
6. Pauvreté des Batwa à l'origine de l'exploitation des bambous dans la Kibira,
7. Vol perpétré par les Batwa une fois empêchés de couper les bambous dans la Kibira,
8. Manque de propriétés pour les Batwa,
9. Confiscation des produits saisis par certaines autorités administratives à la base,
10. Insuffisance d'arbres dans les terroirs,
11. Insécurité dans la Kibira,
12. Non transmission des rapports concernant les infractions commises dans la Kibira,
13. Insuffisance d'appui aux gardes forestiers dans la poursuite des infractions,
14. La destruction de la Kibira par certaines personnes étrangères à la localité,

15. Insuffisance de bois de construction,
16. Insuffisance de plantation de bambous dans les terroirs,
17. Orpaillage dans la Kibira,
18. Feux de brousse dans la Kibira,
19. Manque de collaboration entre la population dans la lutte contre les feux de brousse,
20. Interdiction de la population d'entrer dans la Kibira pour y trouver passage,
21. Manque d'information nécessaire dans la livraison des autorisations d'exploitation des produits forestiers dans la Kibira,
22. Manque d'informations suffisantes sur les autorisations délivrées pour exploitation des produits de la Kibira
23. La non cohabitation des théiers et des plantations des *Pinus* constituant la limite de la Kibira (cas du secteur RUVUMU)

Au terme de cet inventaire d'atouts et contraintes dans les deux zones de la Commune MURUTA, il s'observe que les contraintes inventoriées sont similaires pour la simple raison que la population de ces deux zones éprouve les mêmes problèmes liés à la conservation de la Kibira et à leur façon de vivre. Il se dégage par ailleurs que la population a fortement besoin de cette forêt pour leur survie tout en veillant à sa préservation.

c. Regroupement des contraintes en zone NKONGE

Parmi les contraintes inventoriées en zone NKONGE, leur regroupement a donné 15 contraintes montrant les difficultés de la population de cette Zone pour la conservation et la poursuite des infractions dans le Parc National de la Kibira

1. Implication de certaines autorités administratives et militaires dans la destruction de la Kibira,
2. Absence de récompense pour la population appuyant les activités de surveillance,
3. Répression inégale des infractions en défaveur de la population,
4. Complicité des gardes forestiers dans la destruction de la Kibira sous prétexte d'un salaire insuffisant,
5. La pauvreté des Batwa à l'origine de l'exploitation des bambous dans la Kibira,
6. Confiscation des produits saisis par certaines autorités administratives à la base,
7. Insuffisance d'arbres dans les terroirs,
8. Insécurité dans la Kibira,
9. Non transmission des rapports concernant les infractions commises dans la Kibira,
10. Insuffisance d'appui aux gardes forestiers dans la poursuite des infractions,
11. Destruction de la Kibira par les personnes étrangères à la Kibira,
12. Orpaillage dans la Kibira,
13. Les feux de brousse dans la Kibira,
14. Manque d'information suffisante sur les autorisations délivrées pour l'exploitation des produits de la Kibira,
15. La non cohabitation du théier et plantations des *Pinus* constituant la limite du Parc (cas du secteur RUVUBU).

III.2. Dégagement des principales contraintes, leur manifestation et leur hiérarchisation par Zone

Par analyse approfondie des relations de cause à effets, les principales contraintes et leurs manifestations ont été dégagées. Les contraintes sans relation de cause à effets entre elles ont été classées dans d'autres contraintes secondaires soulevées par la population.

Après identification des contraintes majeures, la population a procédé à leur hiérarchisation .

III.2.1. ZONE RWEGURA

III.2.1.1. Dégagement des principales contraintes et leur manifestation

1. Dégradation des sols cultivables

- Disparition de l'élevage suite à l'insécurité,
- Manque de fumier pour amender le sol,
- Erosion occasionnée par manque d'herbes anti-érosive,
- Exiguïté des terres cultivables,
- Surexploitation des terres cultivables,
- Démographie galopante,
- Faible production agricole,
- Persistance de famine,
- Faible revenu.

Selon la population, la dégradation des sols cultivables occasionne des activités destructrices dans la Kibira. La population riveraine pénètre dans la Kibira à la recherche de terres encore fertiles.

La persistance de l'insécurité dans et aux alentours de la Kibira ne permet plus l'élevage du bétail qui pourrait procurer du fumier à la population pour amender leurs terres.

Pour la population, l'érosion constitue également un handicap car, il n'existe pas de méthodes appropriées pour protéger les terroirs contre les eaux de ruissellement. Le manque d'une pratique de mise en jachère suite à l'exiguïté des terres cultivables et à la démographie galopante ne fait qu'accroître la dégradation de sols cultivables. Par conséquent, les productions agricoles sont insuffisantes et occasionnent un faible niveau de revenu.

2. Non respect de la législation forestière par certaines autorités administratives et militaires

- Sciage clandestin par certaines autorités militaires et administratives,
- Complicité de certaines personnes,
- Impunité accentuée,
- Peur de la population de dénoncer une autorité administrative ou militaire en infraction,
- Insécurité,
- Défrichements culturels,
- Main d'œuvre utilisée dans la Kibira non payée.

D'après la population, les autorités administratives et militaires qui devraient normalement prendre le devant dans le respect des lois régissant la protection de la Kibira sont les premiers à les transgresser. Pour la totalité des cas de sciage qui se font dans la Kibira, les autorités administratives ou militaires en sont les responsables alors que la main d'œuvre utilisée et souvent non rémunérée et cela engendre des mécontentements au sein de la population.

Ainsi, selon la population, ces autorités ont une part importante dans la destruction de la Kibira. Il est incroyable, d'après la population de voir quotidiennement des camions remplis de planches provenant du Parc dépasser les barrières au vu et su de tout le monde sans que les responsables soient inquiétés. Cela montre qu'il y a une complicité.

3. *Complicité des gardes forestiers dans le défrichage de la Kibira*

- Salaire irrégulier et insuffisant,
- Manque d'appui par le personnel de garde,
- Gardes profitant de la situation d'insécurité.

Les salaires irréguliers et insuffisants laissent les gardes forestiers dans une situation de pauvreté accrue les poussant à être corrompus aux détriments de la Kibira.

Selon la population, le manque de contrôle de la façon dont les gardes travaillent par leurs autorités hiérarchiques ne fait qu'aggraver cette complicité. Une fois corrompus, les gardes cherchent à créer un climat d'insécurité pour détourner quiconque voudrait s'introduire dans la zone d'infraction dans la Kibira.

4. *Pauvreté des populations Batwa conduisant à l'exploitation des bambous*

- Manque de propriété,
- Caractère plus ou moins nomade de Batwa,
- Bas niveau d'instruction,
- Manque de maisons d'habitation,

D'après la population, les Batwa sont confrontés à des multiples problèmes notamment le manque de propriété pour cultiver ; et ils sont incapables d'amener leurs enfants à l'école et de pouvoir construire un logement décent et durable. Leur occupation devient alors la coupe de bambou dans la Kibira.

5. *Injustice dans la répression des infractions par les gardes forestiers*

- Manque de contrôle des camions transportant des planches illicitement coupées dans la Kibira,
- Mécontentement de la population,
- Manque des autorisations d'exploitation,
- Saisi des produits forestiers appartenant aux populations démunies,
- Incapacité d'opérer une saisie des produits forestiers appartenant aux autorités

Le fait que les gardes forestiers ne répriment pas les infractions de la même façon (autorité, population), cela crée un climat de mécontentement pour la population qui se voit lésée. Il est inexplicable qu'une autorité administrative ou militaire dispose des scies et une main d'œuvre dans la Kibira pour le sciage et qu'elle ne soit pas punie alors qu'un simple citoyen qui pénètre dans la forêt pour y ramasser les bois de chauffage, les herbes pour tresser les nattes, ... soit arrêté et taxé d'amende. Cette situation prouve une injustice notoire dans la répression des infractions. Dans le temps, il y avait des autorisations d'exploitation qui étaient octroyées par les institutions chargées de protéger la Kibira mais actuellement la population se demande si de telles autorisations existent encore.

III. 2.1.2. Hiérarchisation des contraintes majeures en zone Rwegura

Tableau 9: Matrice d'hiérarchisation des contraintes

Contraintes	1	2	3	4	5	Score	
1		1	1	1	4	4	1 ^{er}
2			2	2	2	3	2 ^{em}
3				4	5	0	5 ^{em}
4					4	2	3 ^{em}
5						1	4 ^{em}

Légende:

1. Dégradation des sols cultivables
2. Non respect de la législation forestière par certaines autorités administratives et militaires
3. Complicité des gardes forestiers dans le défrichement de la Kibira
4. Pauvreté des populations Batwa conduisant à l'exploitation des bambous
5. Injustice dans la répression des infractions par les gardes forestiers

III.2.1.3. Conclusion partielle

Les 22 contraintes qui ont été identifiées dans les différents secteurs de la Zone Rwegura ont été regroupés en 5 contraintes majeures par la population. Il s'agit de la dégradation des sols cultivables, dû en général à leur surexploitation et à l'incapacité de se procurer du fumier pour son amendement. Il s'agit également du non-respect de la législation forestière par certaines autorités administratives et militaires occasionnent ainsi diverses infractions. En plus de cela, il y a la complicité des gardes forestiers dans le défrichement de la Kibira et la pauvreté de la population Batwa les amenant à s'introduire dans la Kibira pour exploiter anarchiquement les bambous. Il y a enfin l'injustice dans la répression des infractions par les gardes forestiers.

Dans l'ensemble, sur base de 22 contraintes signalées par la population lors de l'animation en assemblée générale et en atelier spécifique, la population a pu mettre en évidence 5 contraintes principales. Selon l'ordre de priorité, ces contraintes se classent comme suit :

- 1) Dégradation des sols cultivables
- 2) Non respect de la législation forestière par certaines autorités administratives et militaires,
- 3) Complicités des gardes forestiers dans le défrichement de la Kibira,
- 4) Pauvreté des populations Batwa conduisant à l'exploitation des bambous,
- 5) Injustice dans la répression des infractions par les gardes forestiers

Cependant, une fois épaulée, la population de Rwegura dispose d'un certain nombre d'atouts pouvant aider dans la protection de la Kibira. C'est notamment la ferme détermination que possède la population de Rwegura à intervenir dans la surveillance du commerce des produits forestiers illégalement exploités. Un autre atout qu'on ne peut pas passer sous silence est une remarquable prise de conscience de la population que la Kibira est dangereusement menacée par ceux qui normalement devraient la conserver : (autorités administratives, forces de l'ordre et protecteurs).

A Cela s'ajoute une volonté manifeste de former des comités de surveillance de la Kibira. C'est aussi le fait que la population de Rwegura est laborieuse, disponible pour un développement communautaire en témoigne tout un ensemble de groupements et d'associations d'auto-développement.

III.2.2. Zone Nkongé

III.2.2.1. Dégagement des principales contraintes et leurs manifestations

- 1) la pauvreté des Batwa à l'origine de l'exploitation des bambous de la Kibira,
- 2) Manque de propriété,
- 3) Carbonisation,
- 4) Coupe des bambous,
- 5) Caractère plus ou moins nomade de Batwa,
- 6) Bas niveau d'instruction,
- 7) Manque d'habitation,
- 8) Vol,
- 9) Manque de bois de construction.

1. Pauvreté des Batwa à l'origine de l'exploitation des bambous de la Kibira

Pour la population de la zone Nkongé, les Batwa sont confrontées au manque des propriétés qui est à l'origine, en grande partie de l'exploitation des bambous dans la Kibira. L'unique source de revenus pour les Batwa est la carbonisation des arbres de la Kibira et la coupe de bambous. Selon cette même population, une fois que les Batwa sont interdits d'entrer dans la Kibira, cela aurait une récupération grave sur les autres couches de la population notamment le vol des produits agricoles dans les ménages et les champs.

Cette interdiction peut en outre occasionner la rareté des bambous et du bois de construction dans les ménages riverains étant donné que les Batwa sont les principaux fournisseurs de ces produits.

2. Implication de certaines autorités administratives et militaires dans la destruction de la Kibira

- Insécurité,
- Manque de volonté pour protéger la Kibira,
- L'envie de s'enrichir sans vouloir travailler,
- Gardes corrompus,
- Présence des militaires dans la Kibira,
- Présence des groupes armés dans la Kibira ,

Selon la population, le sciage dans la Kibira est fait en grande partie par certains militaires positionnés dans la Kibira. Il est difficile voire impossible à un simple citoyen d'entrer dans la Kibira pour y exercer des activités comme le sciage alors que la Kibira est un lieu d'affrontement entre les forces de l'ordre et les groupes rebelles.

Pour la population le fait de vouloir s'enrichir sans travailler exploitant la Kibira exclu totalement la volonté de pouvoir la protéger de la part de certaines autorités administratives et militaires. La corruption des gardes est une conséquence des salaires insuffisants qui ne leur permet pas de joindre les deux bouts du mois, selon la population.

3. Complicité des gardes forestiers dans la destruction de la Kibira sous prétexte d'un salaire insuffisant

- Salaires irréguliers et insuffisants
- Manque d'appui de la part des autorités de l'INECN
- Situation d'insécurité

D'une part le salaire insuffisant laisse les gardes dans une situation de pauvreté les amenant ainsi à être corrompus par quiconque voudrait exploiter la Kibira. Cette situation s'est accentuée par le manque d'appui de la part des autorités de l'INECN envers les gardes qui sont toujours confrontés à des multiples problèmes et pressions provenant des malfaiteurs qui exploitent illégalement la Kibira.

D'autre part, les gardes profitent de la situation d'insécurité pour couvrir les activités destructrices de la Kibira.

4. Répression inégale des infractions en défaveur de la population

- Saisie des produits appartenant aux simples citoyens,
- Sort inconnu des produits saisis.

La population a précisé qu'elle est victime d'une injustice poussée à outrance puisque les produits forestiers de moindre valeur sont saisis alors que d'autres produits forestiers de grande valeur appartenant aux personnes de rang social élevé ne sont pas saisis.

En même temps, la population s'inquiète de la destination des produits qui sont saisis car dit-elle, ces produits sont parfois commercialisés par les gardes aux profits d'autres personnes et la destination des recettes est inconnue.

5. *Feux de brousse dans la Kibira*

- Sol de la Kibira est découvert
- Erosion
- Surenvaselement des rivières
- Destruction des cultures au niveau des marais
- Présence des groupes rebelles dans la Kibira

Suite à l'insécurité prévalant dans la Kibira, la population a déclaré qu'elle est incapable pour le moment d'éteindre le feu dans la Kibira comme autrefois. Néanmoins, cette même population comprend parfaitement les mauvaises conséquences découlant de l'incendie de la Kibira notamment l'érosion qui est à l'origine de l'envasement des rivières, la perte de la fertilité des sols et des cultures se trouvant dans les bas fond des marais.

III.2.2.2. Hiérarchisation des contraintes majeures en Zone NKONGE**Tableau 10: Matrice d'hiérarchisation des contraintes**

Contraintes	1	2	3	4	5	Score	Place
1		1	1	1	1	4	1 ^{er}
2			2	2	2	3	2 ^{ème}
3				4	3	1	4 ^{ème}
4					4	2	3 ^{ème}
5						0	5 ^{ème}

Légende:

1. Pauvreté des Batwa à l'origine de l'exploitation des bambous dans la Kibira
2. Implication de certaines autorités administratives et militaires dans la destruction de la Kibira
3. Répression inégale des infractions en défaveur de la population
4. Complicité des gardes forestiers dans la destruction de la Kibira sous prétexte d'un salaire insuffisant
5. Feux de brousse dans la Kibira

III.2.2.3. Conclusion partielle

Partant de ce qui précède, la population de la zone Nkonge éprouve des difficultés avec la protection de la Kibira. Ces difficultés se sont relevées à travers 23 contraintes qui ont été évoquées par la population elle-même de cette zone. Ces 23 contraintes ont été regroupées en 5 contraintes majeures par la population guidée par les membres de l'équipe du Diagnostic Participatif. Ainsi, la pauvreté des Batwa à l'origine de l'exploitation des bambous dans la Kibira, l'implication de certaines autorités administratives et militaires dans la destruction de la Kibira ont respectivement occupé la 1^{ère} et la 2^{ème} place parmi les menaces de la Kibira, selon la population de la zone Nkonge. D'autres contraintes sont notamment la répression inégale des infractions en défaveur de la population, la complicité des gardes forestiers dans la destruction de la Kibira sous prétexte d'un salaire insuffisant et les feux de brousse.

Les 5 contraintes majeures, une fois rangées par ordre de priorité sont les suivantes :

- 1) La pauvreté des Batwa à l'origine de l'exploitation des bambous dans la Kibira,
- 2) L'implication de certaines autorités administratives et militaires dans la destruction de la Kibira,
- 3) La répression inégale des infractions en défaveur de la population,
- 4) La complicité des gardes forestiers dans la destruction de la Kibira sous prétexte d'un salaire insuffisant
- 5) Les feux de brousse dans la Kibira

Bien que les contraintes soient nombreuses en Zone NKONGE face à la protection de la Kibira, cette zone possède un certain nombre d'atouts face à la protection de la Kibira. Ces atouts se manifestent de la manière suivante: La population de la zone Nkonge est prête à aider les Batwa à construire les maisons une fois que l'administration leur donne les propriétés. Cela se ferait dans le but de les aider à être sédentaire. La population est prête à former des comités de surveillance de la Kibira si l'administration et les protecteurs de la Kibira manifestent leur volonté de la soutenir dans cette initiative.

La population de la zone Nkonge est aussi favorable à la formation des associations d'auto-développement. Elle propose la formation d'un groupement qui exploiterait rationnellement les bambous dont les Batwa seraient les membres.

Un autre atout qu'on ne peut pas passer sous silence est une prise de conscience de la population de la Zone Nkonge que la Kibira est menacée par l'élite locale notamment les membres de l'administration, les forces de l'ordre et les fonctionnaires des différents services œuvrant aux environs de cette forêt.

III.3. Elaboration du plan communautaire de conservation du Parc National de la Kibira en Commune Muruta

III.3.1. Rappel des contraintes majeures

Tableau 11: Contraintes majeures hiérarchisées en commune Muruta

Ordre de priorité	Zone RWEGURA		Zone NKONGE
1.	Dégradation du sol cultivable	1.	Pauvreté des Batwa à l'origine d'exploitation des bambous dans la Kibira
2.	Non-respect de la législation forestière par certaines autorités administratives et militaires	2.	Implication des certaines autorités administratives et militaires dans la destruction de la Kibira
3.	Pauvreté des populations Batwa Conduisant à l'exploitation des bambous	3.	Complicité des gardes forestiers dans la destruction de la Kibira
4.	Injustice dans la répression des infractions par les agents du Parc	4.	Injustice dans la répression des infractions par les agents du Parc
5.	Complicité des gardes forestiers dans le défrichage de la Kibira	5.	Les feux de brousse dans la Kibira

III. 3.2. ELABORATION DU PLAN COMMUNAUTAIRE DE CONSERVATION EN COMMUNE MURUTA

Contraintes	Causes	Solutions	Activités à mener	Intervenants	
				Locaux	autres
1. Dégradation du sol cultivable	1.Manque du fumier	1.Promotion de l'élevage adapté à l'agriculture	- Adapter l'élevage à l'agriculture - Introduire les essences agroforestières	-Population, D.P.A.E - Population	-Bailleurs
		2.Interdiction des populations d'agriculture sur brûlis	- Sensibiliser les populations pour l'abandon de l'agriculture sur brûlis	- Population, INECN , DPAAE	
	2.Manque de boisements	1.Encouragement des boisements privés	- Encourager et sensibiliser la population à reboiser les terrains	-Population, D.P.A.E	
	3.Exiguïté des terres cultivables	1.Vulgarisation des méthodes culturales d'exploitation de petits terroirs	-Introduire des essences agroforestières et jouant le rôle antiérosif - Sensibiliser les population pour l'abandon de l'agriculture sur brûlis - Vulgariser la rotation des cultures - Disponibiliser des semences sélectionnées - Disponibiliser les produits phytosanitaires	- D.P.A.E - D.P.A.E -DPAAE - DPAAE - DPAAE	- Bailleurs -Bailleurs
				4.Surpeuplement	1. Sensibilisation et vulgarisation des méthodes de limitation des naissances

Contraintes	Causes	Solutions	Activités à mener	Intervenants	
				Locaux	autres
2. Non-respect de la législation forestière par certaines autorités administratives et militaires	1.L'insécurité due à la guerre	1.Retour de la paix	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une politique de développement inclusive en évitant les divisions ethniques - Cultiver l'entente entre les politiciens et les groupes armés - Accroître la participation de la population à la bonne gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> -Gouvernement -Gouvernement - Gouvernement, l'administration locale et la population 	
	2.Conflit entre l'administration, les forces de l'ordre et les protecteurs de la Kibira	1. Entente entre protecteurs et administratifs	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la collaboration entre les autorités administratives, militaires et celles du Parc à travers des réunions régulières - Veiller au respect des lois et des règlements en vigueur en rapport avec la conservation 	<ul style="list-style-type: none"> -Protecteurs, Administration et forces de l'ordre - Protecteurs, Administration et forces de l'ordre 	
			2.Respect de la législation forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de contrôle en délivrant les autorisations de prélèvement des produits forestiers -Renforcer la surveillance par l'augmentation du personnel de garde -Rendre accessible les produits forestiers à la population -Punir et conseiller au même niveau ceux qui transgressent les lois - Vulgariser tous les textes en rapport avec la conservation du parc 	<ul style="list-style-type: none"> -INECN - INECN - INECN - Administration, forces de l'ordre, protecteurs -I.N.E.C.N, Administration
3.Envie de s'enrichir aux détriments des autres	1. Education et sensibilisation pour la préservation du PNKibira	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions et des formations de la population et les autres parties prenantes sur l'importance de la préservation du Parc 	<ul style="list-style-type: none"> -Administration, force de l'ordre, protecteurs 		

Contraintes	Causes	Solutions	Activités à mener	Intervenants	
				Locaux	autres
3. Complicité des gardes forestiers dans la destruction de la Kibira sous prétexte d'un salaire insuffisant	1. Salaires insuffisants et irréguliers du corps de gardes	1. Augmentation et régularité des salaires	- Rehausser et payer les salaires à temps au personnel sur terrain	- INECN	
	2. Manque de suivi sur le personnel de terrain par le personnel du siège de l'INECN	1. Suivi régulier et évaluation des activités menées par les gardes forestiers par l'INECN siège	- Conduire les responsables du Parc à faire des rapports réguliers traduisant les réalités sur terrain - Faire des descentes sur terrain pour suivre et évaluer les activités menées et mettre en application les rapports y relatifs - Donner des primes d'encouragement aux plus méritants - Informer l'administration et les comités de surveillance la destination des rapports - Tenir des réunions régulières avec la population et écouter ses doléances sur la gestion du Parc	- INECN - INECN - INECN - INECN - INECN, population et administration	
	3. Insuffisance du personnel de garde	1. Augmentation des effectifs du personnel de garde	- Identifier les activités génératrices de revenus dans la Kibira pour payer le personnel de garde - Identifier les bailleurs pour appuyer l'INECN - Intégrer la population dans les activités de protection de la Kibira	- Protecteurs - INECN - INECN, Administration, Population	- Bailleurs - Bailleurs
4. Feux de brousse dans la Kibira	1. Présence des groupes rebelles dans la Kibira	Retour de la paix	<i>Cfr contrainte 2</i>		
	2. Les feux occasionnés par l'apiculture	1. Identification d'un site approprié et connu pour l'apiculture dans la Kibira	- Identifier et pratiquer l'apiculture dans un endroit connu et surveillé dans la Kibira - Former des groupements d'apiculteurs	- Apiculteurs, protecteurs de la Kibira - Apiculteurs modèles de la Kibira, protecteurs	
	3. Feux occasionnés par l'élevage du bétail	1. Interdiction d'élevage du bétail dans la Kibira	- Interdire l'élevage du bétail dans la Kibira	- Eleveurs, protecteurs, administration	
	4. Feux criminels	1. Participation active de la population à l'extinction du feu	- Cultiver l'esprit d'entraide des populations pour éteindre le feu dans la Kibira	- Population, protecteurs, administration	

Contraintes	Causes	Solutions	Activités à mener	Intervenants	
				Locaux	Autres
5. Pauvreté des Batwa à l'origine de l'exploitation des bambous dans la Kibira	1.Manque des propriétés pour les Batwa	1.Octroi des propriétés aux Batwa	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et offrir des propriétés dans les domaines de l'Etat - Construire les maisons pour les Batwa - Conscientiser les Batwa pour les empêcher de vendre les propriétés reçues - Donner aux Batwa des intrants agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Administration locale - Population, Administration - Population, Administration - D.P.A.E, Administraion 	<ul style="list-style-type: none"> - Bailleurs -Bailleurs
	2.Marginalisation des Batwa influencée par leur coutumes d'isolement	1.Incitation des Batwa à fréquenter l'école	<ul style="list-style-type: none"> -Supporter les frais de scolarisation et autres matériels scolaire pour les Batwa -Former et informer les Batwa sur l'existence des lois -Sensibiliser les Batwa à valoriser leur métier de poterie et à embrasser d'autres métiers - Conscientiser les Batwa pour travailler en association 	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - Population, Abatwa - Population, administration, Abatwa - Population, administration, Abatwa 	
	3.Manque des frais de scolarisation	1.Organisation des Batwa pour l'exploitation contrôlée des bambous dans la Kibira	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les Batwa pour travailler en association pour exploiter les bambous -Diminuer le prix d'achat du bambous -Octroyer les permissions de coupe de bambous 	<ul style="list-style-type: none"> -Abatwa, protecteurs de la Kibira -Protecteurs -Protecteurs 	
6.Injustice dans la répression des infractions par les protecteurs (bambous, herbes, planches)	1.Corrupcion des protecteurs de la Kibira	1.Contrôle régulier des agents du Parc	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le salaire des gardes forestiers - Payer le salaire à temps - Conseiller et punir les coupables - Dénoncer le protecteur corrompu - Octroyer les produits forestiers de moindre valeur à la population 	<ul style="list-style-type: none"> - INECN - INECN - Protecteurs - Protecteurs - Protecteurs 	
7.Non cohabitation des théiers et des plantations de <i>Pinus</i> constituant la limite de la Kibira (cas du secteur Ruvumu)	-Non concertation entre l'OTB et le PNK au moment de la matérialisation des limites du Parc	1.Remplacement des <i>Pinus</i> par d'autres essences compatibles avec le théier	-Planter les essences compatibles avec les théiers sur la limite de la Kibira	-O.T.B, INECN	

Contraintes	Causes	Solutions	Activités à mener	Intervenants	
				Locaux	autres
8.Destruction de la Kibira par l'exploitation minière (Coltan, or)	1. Recherche des richesses illicites provenant de la Kibira	1. Interdiction d'extraction minière illégale	-Interdire l'extraction du coltan et de l'or à toute personne n'ayant pas l'autorisation dans la Kibira	-INECN	
9.Destruction de la Kibira par certaines personnes étrangères à la localité	1. Recherche des richesses	1. Mise en place d'un cadre de concertation de la population dans les activités visant à protéger la Kibira	-Impliquer la population dans la préservation des ressources naturelles de la Kibira	-INECN, administration	

III.3.3. Commentaire sur le plan communautaire de Conservation du PNK.

Le plan communautaire de conservation est bâti autour de 9 contraintes que sont :

1. La dégradation des sols cultivables
2. Le non-respect de la législation forestière par certaines autorités administratives et militaires
3. La complicité des gardes forestiers dans la destruction de la Kibira sous prétexte d'un salaire insuffisant
4. Les feux de brousse dans la Kibira
5. La pauvreté des Batwa à l'origine de l'exploitation des bambous dans la Kibira
6. L'injustice dans la répression des infractions par les protecteurs de la Kibira (Bambous, Herbes, planches)
7. La non-cohabitation des théiers et des plantations de pinus constituant la limite de la Kibira (cas du secteur RUVUMU)
8. La destruction de la Kibira par l'exploitation minière (Coltan, or)
9. La destruction de la Kibira par certaines personnes étrangères à la localité

En ce qui concerne la protection de la Kibira il apparaît que les 9 contraintes sont partagées par toute la population de la commune Muruta mais à des degrés différents. C'est entre autre la pauvreté des Batwa à l'origine de l'exploitation des bambous dans la Kibira, l'injustice dans la répression des infractions par les protecteurs de la Kibira et ainsi que la complicité des gardes forestiers dans la destruction de la Kibira sous prétexte d'un salaire insuffisant qui constituent en grande partie une préoccupation de la population de la commune Muruta à sauvegarder les ressources naturelles de la Kibira.

Dans l'ensemble, la cause primordiale de toute ces contraintes reste la guerre qui a comme conséquence l'insécurité occasionnant l'impunité et la complicité.

C'est ainsi que parmi les solutions envisagées par la population, le retour à la paix reste la condition sine quo none pour surmonter toutes ces contraintes.

1. La dégradation des sols cultivables

Cette contrainte a été soulevée en premier lieu en zone Rwegura comme étant une entrave primaire pour la protection de la Kibira.

Compte tenu de l'exiguïté des terres cultivables, la population de cette localité a recommandé l'utilisation des méthodes culturales modernes, l'élevage des animaux domestiques et le planning familial avant d'ajouter que tout cela est possible avec le retour de la paix. De tout ce qui précède, l'Administration, la population et la D.P.A.E ont été interpellées pour la restauration de la fertilité des sols.

2. Non-respect de la législation forestière par certaines autorités administratives et militaires

Certaines autorités administratives et Militaires caractérisées par l'envie de s'enrichir au détriment des autres et cherchant à tout prix à profiter de ces ressources naturelles transgressent les lois régissant la protection de la Kibira.

Le sciage et les défrichements culturaux en grande partie fait par ces autorités constituent les contraintes plus menaçantes pour la Kibira puisqu'elles entraînent la disparition de la faune et de la flore du Parc.

Pour ce faire, l'entente entre les protecteurs de la Kibira et l'administration, le respect de la législation forestière et le respect envers la population ont été parmi les recommandations émises par la population de la commune Muruta pour une meilleure protection de la Kibira. D'où l'administration, les forces de l'ordre et l'INECN sont interpellés pour respecter et faire respecter la loi en matière de la législation forestière.

3. Complicité des gardes forestiers dans la destruction de la Kibira sous prétexte d'un salaire insuffisant

Cette contrainte a été signalée à la fois par la population des zones Nkonge et Rwegura comme étant à la base de tous les maux existant dans la Kibira. Les salaires insuffisants et irréguliers ne permettent pas à ces gardes de joindre les 2 bouts du mois ; ce qui les amènent parfois à être facilement corrompus par ceux qui exploitent les ressources naturelles de la Kibira.

Cette situation s'accroît d'autant plus que ce personnel de garde n'est pas régulièrement suivi et appuyé par le personnel du siège de l'INECN. A cela s'ajoute l'insuffisance du personnel de garde par rapport à la superficie du Parc à surveiller. C'est ainsi que pour faire face à cette situation, la population a suggéré la régularité et l'augmentation de salaire des gardes forestiers. En plus, la population a proposé également de suivre régulièrement le personnel de garde et d'augmenter son effectif. Pour tenir compte de toutes ces suggestions, la population, l'INECN et l'administration doivent tous conjuguer leurs efforts en vue de trouver une solution adéquate à cette contrainte.

4. Les feux de brousse dans la Kibira

La population de la commune MURUTA a précisé que les feux de brousse dans la Kibira sont souvent occasionnés par les groupes rebelles qui s'y trouvent, les apiculteurs et les éleveurs du bétail. Par conséquent, cette population a des difficultés pour éteindre le feu à cause de la situation d'insécurité prévalant dans la Kibira. Pour ce faire, et selon la population, le retour à la paix est la condition primordiale pour l'éradication de cette contrainte. De plus, la population a suggéré d'interdire l'élevage du bétail dans la Kibira et d'identifier un site approprié et connu pour l'apiculture afin d'éviter des feux anarchiques à l'intérieur du Parc. C'est ainsi que les apiculteurs, protecteurs de la Kibira et les éleveurs doivent intervenir pour éviter les feux de brousse dans le Parc.

5. Pauvreté des Batwa à l'origine de l'exploitation des bambous dans la Kibira.

La pauvreté des Batwa a été mise en exergue par la population de la zone Nkonge comme étant à l'origine de l'exploitation des bambous dans la Kibira. Le manque des propriétés est l'une des causes de cette situation de pauvreté et qui s'accroît par leur comportement social se traduisant par leur caractère plus ou moins nomade. Le niveau extrêmement bas d'instruction des populations Batwa et le manque d'association d'auto-développement renforcent leur situation de misère n'ayant autre source de revenu que le bambou de la Kibira. Par conséquent, le changement des mentalités, l'octroi des permissions de coupe de bambous, l'octroi des propriétés et la mise en place des associations de Batwa sont plus qu'une nécessité pour remédier à leur pauvreté.

Pour atteindre un tel objectif, l'Administration communale et provinciale sont interpellées pour prendre le devant dans la résolution de cette contrainte qui pèse énormément sur la Kibira avec les conséquences néfastes sur la population avoisinante des Batwa, une fois que ces derniers se voient interdire d'exploiter les bambous.

6. Injustice dans la répression des infractions par les protecteurs de la Kibira (bambous, herbes et planches)

L'injustice dans la répression des infractions (coupe bambous, sciage, défrichage), a été classée par la population de la commune Muruta parmi les contraintes qui constituent un handicap à la conservation du Parc National de la Kibira.

La population se lamente de la manière dont les infractions sont réprimées par les protecteurs de la Kibira. Les personnes qui font le sciage dans la Kibira ne sont pas inquiétées, alors que la population se voit arracher les petits fagots de bois de chauffage, les machettes, etc. Cette situation est une conséquence de la corruption au sein du corps de garde.

Ainsi, pour réprimer au même degré toutes les infractions qui se commettent dans le Parc, la population a proposé de combattre la corruption sous toutes ces formes et de dénoncer chaque fois les protecteurs corrompus. D'où l'INECN en général et les protecteurs en particuliers sont interpellés pour faire face à cet handicap.

7. Non-cohabitation des théiers et des plantations de Pinus constituant la limite de la Kibira (cas du secteur Ruvumu)

L'incompatibilité entre les théiers et les plantations de Pinus constituant la limite de la Kibira est une préoccupation ardente de la population de la zone Nkonge, secteur Ruvumu dans la mesure où leurs plantations théicoles souffrent de la chute des aiguilles de pinus. Cela serait dû à un manque de concertation des responsables de l'OTB et du Parc National de la Kibira au moment de la matérialisation des limites du Parc. C'est la raison pour laquelle, la population demande le remplacement des Pinus par d'autres essences compatibles avec leurs plantations de théiers.

En vue de trouver une solution à cette préoccupation, la population suggère à l'OTB et au Parc National de la Kibira de se concerter pour discuter sur le choix de l'essence qui ne portera pas préjudice aux plantations théicoles.

8. Destruction de la Kibira par l'exploitation minière (Coltan, or)

Cette activité est liée à une recherche illicite de la richesse provenant de la Kibira. Face à cette contrainte, la population propose à l'INECN d'interdire carrément l'exploitation minière dans la Kibira, ainsi on aura évité toutes les conséquences néfastes liées à cette activité destructrice du Parc National de la Kibira.

9. Destruction de la Kibira par certaines personnes étrangères à la localité.

Cette contrainte est complètement liée à la recherche illicite de richesse par des activités comme le sciage, le défrichage, l'orpaillage, etc. Les commendants peuvent être des personnes exerçant diverses fonctions aux environs du Parc National.

Comme remède, la population de la commune Muruta propose qu'elle soit appuyée dans les activités visant la protection du Parc National de la Kibira. Pour y arriver, l'INECN et l'administration sont interpellés pour organiser la population autour des activités d'auto-développement impliquant la préservation des ressources naturelles du Parc National de la Kibira.

III.4. Système d'alerte et code de conduite

Système d'alerte

Un système d'alerte est ici conçu comme une structure organisationnelle, fonctionnelle et inclusive pour lutter contre les infractions d'origines diverses dans un but précis de la conservation du PNK. La structure organisationnelle signifie que toutes les actions doivent être coordonnées et cette coordination impose donc certaines exigences. La structure doit aussi être fonctionnelle. Cela exige ainsi des actions faisables et le dévouement de toutes les parties prenantes pour l'opérationnalisation du système. Le système d'alerte doit aussi intégrer le maximum possible d'intervenants. Ce système doit ainsi être mis en place par toutes les parties prenantes pour qu'il soit efficace et approprié. En outre, il doit être accompagné d'un code de conduite concerté. C'est d'ailleurs cet aspect pertinent qui traduit l'aspect participatif du système d'alerte.

En ce qui concerne le PNK, l'Equipe DP en collaboration avec la population a mis en place un Système d'alerte autour des questions suivantes :

- Pourquoi alerter ?
- Quand faut-il alerter ?
- Où alerter ?
- Qui alerter ?
- Comment alerter ?

Selon la population, les parties prenantes dans un système d'alerte sont :

- 1) la population riveraine du PNK
- 2) les comités de surveillance
- 3) l'administration locale
- 4) les forces de l'ordre
- 5) les protecteurs du Parc National (agents de l'INECN sur terrain)
- 6) l'INECN

Pour la première question, la population a suggéré qu'il faut alerter en cas de toute activité anthropique ou en cas de catastrophes naturels pouvant porter préjudice à l'écosystème Kibira. Les exemples cités sont notamment : cas d'exploitation du charbon, des planches, en cas d'incendie et lors du défrichage ou de modification des limites du Parc National de la Kibira .

Pour la 2^{ème} question, toutes les parties prenantes qui aperçoivent l'infraction pourront alerter les protecteurs de la Kibira et les comités de surveillance seront alertés. Sur les méthodes d'alerte, la population a mis en exergue 5 situations à savoir :

- Quand le nombre de personnes est suffisant pour intervenir : empêcher le (s) délinquant (s), saisir les produits, remettre ces produits au comité de surveillance,
- Quand le nombre de personnes n'est pas suffisant : faire recours aux comités de surveillance,
- Lorsqu'il y a une insécurité ou autres situations ne permettant pas des saisies : donner un rapport au comité et celui-ci fera rapport aux protecteurs de la Kibira et à l'administration voire même aux autorités militaires,

- En cas d'incendie, alerter tout le monde sans exception pour éteindre le feu. Faire des investigations sur l'origine de l'incendie et punir le coupable,
- Lorsqu'il y a des produits stockés (planches, charbons), la population pourra les surveiller jusqu'à ce que les protecteurs de la Kibira arrivent à leur vente aux enchères ; les comités locaux peuvent saisir les produits .

La population constitue donc l'unité de base dans un système d'alerte car c'est elle qui constate en premier lieu l'infraction. Pour transmettre l'information, elle s'adresse aux comités de surveillance qui servent d'intermédiaires entre la population et l'administration.

Quant à l'administration, elle étudie les modalités de mise en application de l'information que cela soit par une sensibilisation massive ou par des contacts avec les forces de l'ordre ou avec les protecteurs.

L'intervention des forces de l'ordre dépend de la gravité de l'infraction. En ce qui concerne les protecteurs, ils prennent des décisions finales pour arrêter l'infraction si celle-ci est à leur hauteur. Au cas contraire, ils donnent rapports à l'institution suprême chargée de la conservation de la nature (INECN).

Bref, les parties prenantes ne peuvent être fonctionnelles que lorsque l'information est transmise d'une façon ascendante. Par contre, après alerte, les solutions sont descendantes. La figure 9 montre la structure organisationnelle dans un système d'alerte dans les 2 cas :

- Transmission de l'information
- Décision de solution.

Tableau 9: Illustration de la structure organisationnelle dans un système d'alerte

Différents niveaux d'intervention	Transmission de l'information et décision de solutions	Observation
4		<p>L'INECN est le centre de toutes les informations. C'est lui qui prend les décisions de solutions aux différentes infractions. Ces décisions doivent être transmises jusqu'au niveau d'intervention le plus bas : population</p>
3		<p>L'administration et les forces de l'ordre informent les protecteurs en cas d'infractions.</p> <p>Les protecteurs peuvent aussi informer l'administration et les forces de l'ordre pour leur demander au secours.</p>
2		<p>Les comités de surveillance doivent aviser les protecteurs sur terrain en cas d'infractions. En cas d'implication des protecteurs, les comités de surveillance avisent les forces de l'ordre et l'administration.</p>
1		<p>Une personne ou un groupe de personnes qui aperçoit l'infraction avise les comités de surveillance.</p>

Légende:

-Transmission de l'information :

-Transmission de décision de solutions :

-Transmission de l'information en cas d'implication des protecteurs dans l'infraction:

Code de conduite

Le code de conduite dans un système d'alerte sous entend une cohésion entre toutes les parties prenantes se manifestant à travers des comportements positifs et du soutien entre eux.

Lors du Diagnostic Participatif, la population a manifesté l'envie d'être appuyée dans ses activités d'auto-développement pour effectivement être dans cette structure organisationnelle. Son comportement dépendra du comportement des autres parties prenantes en l'occurrence l'administration, les forces de l'ordres, protecteurs et au plus haut niveau, l'INECN.

Dans cette optique d'appui, 10 % de la valeur du produit saisi peuvent être octroyés au comités de surveillance. Ceci renforcera leur capacité d'intervention pour juguler les différentes infractions commises dans le P.N.K.

Selon la population, le code de conduite sera solide et fort lorsque ses avis et considérations seront tenues en considération de façon rapide par les autres parties prenantes suivant la hiérarchie.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail de Diagnostic participatif en commune MURUTA est une contribution aux orientations stratégiques pour la conservation des Aires Protégées en général et du Parc National de la Kibira en particulier.

Cette conservation a été rendue difficile par l'insécurité due à la crise socio-politique et économique que traverse le pays.

Au cours de ce Diagnostic en commune Muruta, il est apparu que la population riveraine au Parc National de la Kibira endure plusieurs contraintes et défis dont les plus importantes sont notamment :

- La dégradation des sols cultivables consécutive à la surexploitation et au manque des terroirs,
- La pauvreté des Batwa à l'origine de l'exploitation anarchique des bambous dans la Kibira,
- Le non respect de la législation forestière par certaines autorités administratives et militaires,
- La complicité des gardes forestiers dans la destruction de la Kibira sous prétexte d'un salaire insuffisant.

Toutefois, la population dispose d'un nombre d'atouts qui lui permet de répondre facilement à la cause de la conservation du Parc National de la Kibira : population riveraine consciente des menaces qui pèsent sur le Parc National de la Kibira dans ces moments de crise socio-politique, population capable de former des comités locaux de surveillance, population prête à aider les Batwa à rehausser leur niveau de vie et une population manifestant la volonté de s'entraider à travers les associations de développement en vue de faire obstacle à la pauvreté.

Tout au long des travaux, la population de la commune Muruta a manifesté dans l'ensemble un vif désir de préserver la Kibira car disait-elle « Nous savons bien l'importance de cette forêt, les ressources naturelles qui y sont nous aident et ils ont donné l'exemple des Batwa pour l'exploitation des bambous »

Quant aux contraintes identifiées, il apparaît que les deux zones de la commune Muruta (Nkonge et Rwegura) partagent les problèmes mais à la seule différence que la zone Rwegura met en relief la dégradation des sols cultivables comme la contrainte prioritaire, contrairement à la zone Nkonge qui présente la pauvreté des Batwa comme un obstacle à la préservation des ressources naturelles de la Kibira.

En plus, la population de Muruta n'exclut pas la crise actuelle, car d'après cette population la guerre reste l'obstacle majeur pour pouvoir protéger la Kibira efficacement. Les groupes rebelles et l'armée régulière qui s'affrontent dans le Parc créent une situation d'insécurité non favorable à la réalisation de certaines activités.

A Rwegura comme à Nkonge, la population s'inquiète du fait que certaines autorités profitent de cette situation de guerre pour entreprendre le commerce illégal des produits forestiers, les défrichements culturels et la carbonisation.

Mais alors la population ne se limite pas seulement aux contraintes liées à la conservation de la Kibira, elle évoque aussi les problèmes de pauvreté qui occasionne par la suite une baisse de revenu.

En ce qui concerne la dégradation des sols cultivables, les causes sont notamment le manque du fumier, le déboisement, la non pratique de jachère, l'exiguïté des terres cultivables, le surpeuplement, la guerre, etc.

S'agissant de la pauvreté des Batwa, les causes restent le manque de propriété, la coutume des Batwa, leur caractère nomade, le manque de frais de scolarisation et d'association de développement.

C'est donc à partir de toutes ces contraintes que la population de Muruta a élaboré le plan communautaire de conservation.

Parmis les solutions alternatives pour surmonter toutes ces contraintes, le retour de la sécurité dans la Kibira a été prioritairement retenu. D'autres solutions sont entre autres la recherche du fumier à travers l'élevage, la pratique des méthodes culturales modernes, le respect de la législation forestière, l'augmentation des salaires, l'octroi des propriétés aux populations Batwa, la suppression de corruption au sein des protecteurs, l'appui à la population dans les activités visant à protéger la Kibira, etc...

La participation de la population, des autorités administratives et militaires, les bailleurs de fonds pour l'opérationnalisation du Plan Communautaire de Conservation est une grande nécessité.

Ce travail qui est le fruit des travaux de la population de Muruta constitue un guide important pour conserver la Kibira et en même temps donne des orientations pour l'auto-développement des populations de cette commune. Nous pensons par ailleurs que la volonté de la population manifestée lors de l'élaboration de ce document reste un atout important qui permettra de surmonter petit à petit toutes ces contraintes.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- **GOURLET S. (1986)**- Le Parc National de la Kibira au Burundi. Quelles potentialités pour avenir ? GREF, Rapport de stage.
- 2- **KRUG , 0 . (1993)**- Etude des systèmes de production et des systèmes Agraires de trois communes riveraines du Parc National de la Kibira. ENGREF, - Montpellier.
- 3- **LAMBEAU, J.C, (1979)**: Lithologie et Géologie-Atlas du Burundi, 30 planches.
- 4- **LEWALLE, J. (1972)**: Les étages de végétation du Burundi occidental. Jard. Bot. Nat. Belge, 247 P
- 5- **Ministère de l'Education Nationale**, Département de l'Enseignement de Base, Statistiques scolaires, Année scolaire 2000-2001, Janvier 2000.
- 6- **Ministère de l'Intérieur, Département de la Population**, Recensement général de la population et de l'habitation, Bujumbura 1990.
- 7- **NSHIMIRIMANA J. (1994)**- Etude de la régénération en forêt naturelle Afromontagnarde de TEZA. Mémoire, ISA
- 8- **NZIGIDAHERA, B. (2000)** - Analyse de la biodiversité végétale nationale et identification des priorité pour sa conservation PNUD/GEF/ BDI/98/G31, Bujumbura. 127p
- 9- **NZIGIDAHERA, B., C., NZOJIBWAMI, A., MISIGARO, M., BIRUKE, (2002)**- Plan Communautaire de Conservation du Parc National de la Kibira: Rapport sur le Diagnostic Participatif en commune Muramvya, zone BUGARAMA. Projet PPP/INECN-CEFDHAC, Bujumbura, 55 p

ANNEXES

Annexe 1

I. Liste des personnes ressources rencontrées et programme de descente sur terrain

A. Liste de personnes ressources rencontrées.

- Monsieur Vénant BARATAKANWA, ex-Gouverneur de la Province KAYANZA
- Monsieur KABAKA Jean Donatien, Administrateur de la Commune MURUTA
- Monsieur MINANI Sicaire, Inspecteur cantonal MURUTA
- Monsieur NTUNGUKA Charles, Directeur de la DPAAE KAYANZA
- Commandant NIYUNGEKO Philippe, le Chargé de la logistique dans la 3^{ème} région militaire
- Monsieur BARATOMOKWA Privat, Chef de Zone RWEGURA
- Monsieur NDAYISABA Vigile, Chef de Zone NKONGE

B. Programme de descente sur terrain

DATES	ACTIVITES
25-27/02/2002	Rencontre avec les autorités administratives de la commune MURUTA et recueil des données revendeurs
04/03/2002	Assemblée Générale à RWEGURA avec les collines MUCIRO, RUHARO, RWEGURA MPFUNDA et MUGANZA
05/03/2002	Assemblée Générale à NKONGE avec les collines MIKUBA, NKONGE, MUTANA, RUVUMU, GISHUBI et NYAKIBARI
06/03/02/2002	Atelier de réflexion avec les comités élus en zone NKONGE
07/03/2002	Atelier de réflexion avec les comités élus en zone Rwegura
08/03/2002	Elaboration du P.C.C en commune MURUTA

Annexe 2

II. Comités de conservation communautaire du Parc National de la KIBIRA en Commune MURUTA

II.1. Au niveau de la zone Rwegura

A. Au niveau des collines	
<p>a. Colline MUCIRO</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. BANKUNDANKIZE Léopold 2. HARERIMANA Gérard 3. BUCUMI Elie 4. RUKUNGA Mathias 5. BARABAJUNANYE 6. MBOBORI 7. NTIBAZIYANDEMYE Dolia 8. BIMENYIMANA Siteriya 9. NDORERE 10. NZOHABONIMANA Bernadette 	<p>b. Colline RUHARO</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. NGENDAKUMANA Patrice 2. SIBONIYO Claude 3. MIRWANIRO Boniface 4. NZOBONANKIRA Nestor 5. NZIBONERA 6. UWIZEYE Marie 7. MINANI Nominata 8. SINZOBANKWIRA Rosalie 9. NZOKIRANTEVYE Immaculée 10. BIVUGIRE Régine
<p>c. Colline RWEGURA</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. BUYONDI Libère 2. NTIRAMPEBA Antoine 3. SINDARUBAZA Antoine 4. MITONGANO Balthazar 5. TURIKUMWE Abraham 6. NDAYISHIMIYE Consolate 7. SINZOGABA Spès 8. SIBOMANA Léocadie 9. NSABIMANA 10. MBONIMPA Gèneviève 	<p>d. Colline MPFUNDA</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. BAGWIZURUVUGO Antoine 2. NDABARUSHIMANA Berchimans 3. BASHIRAHAMWE Gabriel 4. NYANDWI André 5. MINANI Fabien 6. NGENDAKUMANA Domitila 7. NSENGIYUMVA Eric 8. NAHUMUREMYI Suzane 9. NTABANGANA Salvator 10. BARUMPOZAKO François
<p>e. Colline MUGANZA</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. NYABENDA Etienne 2. NTAMUKUNZI Vénant 3. BARAMPAMA Bernard 4. NYABENDA Gabriel 5. NGERAGEZE Libère 6. MIDOGORI Domitien 7. RWAJEKERA Léocadie 8. MURABIRWA Angéline 9. NYABENDA Venant 10. BUSIMBO Anésie 	

B. Au niveau des secteurs	
<p>a. Secteur Muciro-Ruharo-Rwegura</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. BANKUNDANKIZE Léopold 2. HARERIMANA Gérard 3. RUKUNGA Mathias 4. MBOBORI 5. NTIBAZIYANDEMYE Dolia 6. BIMENYMANA Siteriya 7. SIBONIYO Claude 8. NZOBONANKIRA Nestor 9. NZIBONERA 10. UWIZEYE Marie 11. NZOKIRANTEVYE Immaculée 12. NTIRAMPEBA Antoine 13. SINDARUBAZA Antoine 14. MITONGANO Balthazar 15. NDAYISHIMIYE Consolate 16. NIZONGABA Spès 	<p>b. Secteur Mpfunda-Muganza</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. BAGWIZURUVUGO Antoine 2. NDABARUSHIMANA Berchmans 3. NGENDAKUMANA Domitila 4. NSENGIYUMVA Eric 5. NAHUMUREMYI Suzanne 6. NYABENDA Etienne 7. BARAMPAMA Bernard 8. MIDOBORI Domitien 9. RWAJEKERA Léocadie 10. BUSIMBO Anésie

C. Les membres du comité au niveau de la Zone Rwegura	
<ol style="list-style-type: none"> 1. NTIBAZIYANDEMYE Dolia 2. NDAYISHIMIYE Consolate 3. UWIZEYE Marie 4. RWAJEKERA Léocadie 5. BAGWIZURUVUGO Antoine 6. BANKUNDANKIZE Léopold 7. NDABARUSHIMANA Berchmans 8. BARAMPAMA Bernard 9. MITONGANO Balthazar 10. NZOBONANKIRA Nestor 11. MBOBORI 12. RUKUNGA Mathias 	
<p>Les Responsables au niveau de la zone</p> <p>Président : BAGWIZURUVUGO Antoine</p> <p>Vice- Présidente : NDAYISHIMIYE Consolate</p>	

II.2. AU NIVEAU DE LA ZONE NKONGE

A. Au niveau des collines	
<p>a. Colline Mikuba</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. NDUWIMANA Yuriano 2. BIGIRIMANA Viviyano 3. NDABAMBARIRE Zakariya 4. NDAYIZEYE Léopold 5. KARYORI 6. BUDUREGE 7. NIYONDORERA Agnès 8. BIVUGIRE Immaculée 9. BUCUMI Emmelencienne 10. NIYITUNGA Victorie 	<p>b. Colline Nkonge</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. SINDAYIGAYA Elias 2. MISAGO Diomède 3. GWASA Jacob 4. KARORERO 5. NYABENDA Adèle 6. HAKIZIMANA Aloys 7. BAREKENSABE Damien 8. NGENDABANKA Diliyana 9. SINDIHEBURA Victor 10. NTIKARANGIRA Melesiya
<p>c. Colline Mutana</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. MASABO Cyprien 2. NGENDAKUMANA Tite 3. NGENDABANYIKWA Juvénal 4. NYABENDA Pascal 5. NKURIKIYE Suzanne 6. BIZIMANA Anésie 7. BARAMPAMA Madeleine 8. MVUTSEBANKA 9. SHUBIJE 10. BATANGUYE MIBURO 	<p>d. Colline Ruvumu</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. NAHIMANA Charles 2. HAVYARIMANA Moïse 3. MISIGARO Immaculée 4. KAYOBERA Régine 5. NIMBO Jérémy 6. NIZIGIYIMANA Charles 7. NGENDA HORURI Vicent 8. NDAYUWUNDI 9. MIBURO Emmanuel 10. KIRIYE Maurice
<p>e. Colline Gishubi</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GAHUNGU Vital 2. BAPFEKURERA Amando 3. KARENZO Casimir 4. MINANI Samuel 5. NDAYIRUKIYE Gervais 6. BUCUMI Marie 7. NDIKUMANA Daphrose 8. NGENDABANKA Angéline 9. NYANDWI Matilde 10. NDIKUMANA Romain 	<p>f. Colline Nyakibare</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. NTIRAMPEBA Aloys 2. BAHIBITUGU Jacques 3. MBONIMPA Janvier 4. Nikobahoze Julien 5. SINDARUHUKA Remégie 6. SINDAYIGAYA Gaspard 7. RWAJEKERA 8. BAYASIMBA 9. KAYOBERA André 10. NTIRWAKUNZE Pacifique
B. Au niveau du secteur	
<p>a. Secteur Nkonge-Mikuba-Mutana</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. NDABAMBARIRE Zacharie 2. NDAYIZEYE Léopold 3. NIYINDORERA Agnès 4. NIYITUNGA Victor 5. SINDAYIGAYA Elias 6. RWASA Jacob 7. KARORERO 8. NYABENDA Adelin 9. NGENDAKUMANA Tite 10. NKURIKIYE Suzanne 	<p>b. Secteur Ruvumu-Gishubi-Nyakibare</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. NTIRAMPEBA Aloys 2. GAHUNGU Vital 3. NAHIMANA Charles 4. NDAYIRUKIYE Gervais 5. MISIGARO Immaculée 6. KAYOBERA Régine 7. MBONIMPA Janvier 8. BUCUMI Marie 9. KIRIYE Maurice 10. NIZIGIYE Charles

C. Les membres du comité au niveau de la Zone Nkonge

1. NTIRAMPEBA Aloys
2. NDAYIZEYE Léopold
3. NGENDAKUMANA Tite
4. NDAYIRUKIYE Gervais
5. KIRIYE Moïse
6. RWASA Jacob
7. NINDORERA Agnès
8. MBONIMPA Janvier
9. NYABENDA Adèle
10. MISIGARO Immaculée

Les responsables au niveau de la Zone NKONGE

Président : NDAYIRUKIYE Gervais

Vice-présidente : NINDORERA Agnès

Les membres du comité au niveau de la Commune Muruta

1. NDAYIRUKIYE Gervais
2. NDAYISHIMIYE Consolate
3. MBOBORI
4. BAGWIZURUVUGO Antoine
5. NINDORERA Agnès
6. RWASA Jacob

Les responsables au niveau de la Commune Muruta

Président : NDAYIRUKIYE Gervais

Vice-présidente : NDAYISHIMIYE Consolate

Annexe 3

III. ICEGERANYO C'IBIKORWA VYO GUKINGIRA IKIBIRA : COMMUNE MURUTA

Ingorane	Ibituma	Ibikenewe	Ivyokorwa	Abobikora	
				Ababa mu gihugu	Abandi
1. Itituka ry'isi ndimwa	1. Ubukene bw'umwavu	1. Uguteza imbere ubworozi bujanye n'uburimi 2. Ukutarima babanje guturira	- Guhuza uburimi n'ubworozi - Guteragira ibiti bijanye n'indimo - Guhimiriza kutarima babanje guturira	-Abanyagihugu, D.P.A.E -Abanyagihugu -Abanyagihugu, INECN, DPAAE	-Abagiraneza
	2. Ubukene bw'ibiti	1. Ugushigikira ibitara bitewe n'abigenga	- Gushigikira n'uguhimiriza Abanyagihugu batere ibiti	-Abanyagihugu, D.P.A.E.	
	3. Ukwaga kw'isi ndimwa	1. Ugukwiragiza ubuhinga kijambere bwo kurima amatongo matomato	-Guteragira ibiti bikingira inkukura kandi bijanye n'indimo - Guhimiriza kutarima babanje guturira - Gukwiragiza ubuhinga bwo gukurakuranya ibitegwa mu ndimo - Kurondera imbuto zirobanuye - Kurondera imiti y'ibitegwa	-DPAAE -DPAAE -DPAAE -DPAAE -DPAAE	Abagiraneza Abagiraneza
	4. Igwirirana ry'Abantu	1. Uguhimiriza n'ugukwiragiza ubuhinga bwo kuvyara kurugero	- Kwigisha kuvyara kurugero mu miryango - Kwitaba amanama ajanye no kuvyara kurugero	Igisata kijejwe amagara y'abantu, Abaremesha kiyago -Abanyagihugu	-Abagiraneza -Abagiraneza

Ingorane	Ibituma	Ibikenewe	Ivyokorwa	Abobikora
2. ukutubaha amategeko akingira ikibira kw'abategets bamwe bamwe bajejwe intwaro n'umutekano	1.Umutekano muke uva kungwano	1.Ukugarukana amahoro	<ul style="list-style-type: none"> - Kugira politike y'iterambere idakumira - Kumvikana kw'abanyepolitike n'abitwaje ibigwanisho - Guhimiriza abanyagihugu gushigikira intwaro ibereye 	<p>Leta</p> <p>Leta</p> <p>Leta, intwaro , Abanyagihugu</p>
	2. Ukutumvikana kuri hagati y' abajejwe intwaro, umutekano n'abajejwe gukingira ikibira	<p>1.Ukumvikana kw'abajejwe gukingira ikibira n'abajejwe intwaro</p> <p>2. Ukubahiriza Amategeko agenga amashamba</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Kurondera umwumvikano hagati y' abajejwe intwaro, umutekano n'abajejwe gukingira ikibira biciye mu manama. - Kwubaha no kwubahiriza amategeko ajanye no gukingira ikibira - Gushiraho uburyo bwo gukurikirana ibikoregwa mu kibira mu gutanga impusha zizwi kubasanzwe bakurayo ivyo bakeneye. - Gukomeza icungerwa ry'ikibira mu kugwiza igitigiri c'abagicungera - Kurekurira Abanyagihugu gukoresha ibiva mu kibira baba bakeneye - Guhana no guhanura co kimwe abarenga amategeko - Gukwiragiza inzadiko zijanye no gukingira ikibira 	<ul style="list-style-type: none"> - Abajejwe gukingira ikibira, Abajejwe intwaro hamwe n'abajejwe umutekano - Abajejwe gukingira ikibira, Abajejwe intwaro hamwe n'abajejwe umutekano - INECN - INECN - INECN - Abajejwe intwaro, Abajejwe umutekano, Abajejwe gukingira ikibira - INECN, Abajejwe intwaro
	3. Uguhahamira amaronko	1.Ukwigisha no guhimiriza gukingira ikibira	<ul style="list-style-type: none"> - Gutegura amanama ahurikiyemwo Abanyagihugu hamwe nabo bose begwa n'ikingigwa ry'ikibira 	<ul style="list-style-type: none"> - Abajejwe intwaro abajejwe umutekano abajejwe gukingira ikibira,

<p>3.Ukwikinga mu kiza kw'abajejwe gukingira ikibira bitwaje agashahara gato</p>	<p>1. Agashahara gato ku bakingira ikibira kandi kaza gatevye</p>	<p>1. Ukwongera agashahara no kugatanga kugihe</p>	<p>- Kuduza umushahara no guhamba kugihe</p>	<p>INECN</p>	
	<p>2. Ukudasanga abakozi ku kivi</p>	<p>1. Ugukurikirana abakozi mu kwihweza ivyo bakora</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Guhimiriza Abategetsi b' ikibira gutanga ama rapporo yerekana ibiriko birakogwa - Gusanga abakozi ku kivi kugira hashigwe mu ngiro amaraporo aba yatanzwe - Guha agashimwe abakozi barangura neza akazi bajejwe - Kumenyesha abajejwe intwaro hamwe n'amakomite y'abanyagihugu ajejwe gucungera ikibira aho amaraporo atangwa - Kugira amanama kenshi n'abanyagihugu kugira baserure ivyiyumviro kubijanye n'ikibira - Kurondera ibikorwa bitanga amahera kugira ngo abakozi bo mu kibira bahembwe - Kurondera Abagira neza bo fasha INECN - Gukorana n'abanyagihugu mu gucungera ikibira 	<p>-INECN</p> <p>-INECN</p> <p>-INECN</p> <p>-INECN</p> <p>-INECN, Abanyagihugu, Abajejwe intwaro</p> <p>-Abajejwe gukingira ikibira</p> <p>-INECN</p> <p>-INECN, Abajejwe intwaro, Abanyagihugu</p>	<p>Abagira neza</p> <p>-Abagira neza</p>
	<p>3. Ubukeye bw'abakingira ikibira</p>	<p>1.Ukwongereza abakingira ikibira</p>			

Ingorane	Ibituma	Ibikenewe	Ivyokorwa	Abobikora	
				Ababa mu gihugu	Abandi
4. Umuriro wa nyakanga mu Kibira	1. Abitwaje ibigwanisho bari mu Kibira	1. Ukugarukana amahoro	- Raba ku ngorane ya 2		
	2. Imiriro yaduka kubera ubworozi bw'inzuki	1. Ukworora inzuki mu kibanza kimwe kizwi mu Kibira	- kurondera ikibanza kizwi co kwororeramwo inzuki mu Kibira - kugira amashirahamwe y'abavumbi kugira bororere hamwe	- Abavumbi, abajejwe gukingira ikibira - Abavumbi bakarorero, Abajejwe gukingira ikibira	
	3. Imiriro yaduka kubera ubworozi bw'ibitungwa	1. Ukutororera mu Kibira	- Kwihanikiriza kwororera inka mu Kibira	- Aborozi, abajejwe gukingira ikibira, Abajejwe intwaro	
	4. Imiriro yaduka itewe n'abagizi ba nabi	1. Ugusidukana n'iyonka kw'Abanyagihugu mukuzimya imiriro	- Guhimiriza Abanyagihugu bafashanye mu kuzimya imiriro	- Abanyagihugu, Abajejwe gukingira ikibira, Abajejwe intwaro	
5. Ubukene bw'abatwa butuma baja guca imigano mu Kibira	1. Ubukene bw'amatongo ku Batwa	1. Ukubaronsa amatongo yo kubamwo no kurima	- Kurondera no kubaronsa amatongo mu bibanza vya leta - Kububakira amazu - Kubahimiriza no kubumvisha ko kizira kugurisha amatongo baronse - Kuronsa abatwa imbuto, amasuka n'ifumbire	- Abajejwe intwaro zintango, - Abanyagihugu, abajejwe intwaro - Abanyagihugu, abajejwe intwaro - D.P.A.E., abajejwe intwaro	- Abagiraneza - Abagiraneza

	2. Imico kama y'abatwa ituma bikumira	1.Uguhimiriza abatwa baje mw'ishule	<ul style="list-style-type: none"> - Kubatangira amahera y'ishure n'ibindi bikoresho - Kubigisha no kubamenyesha amategeko - Guhimiriza Abatwa bahe agaciro umwuga wo kubumba bongere bakore iyindi mirimo - Guhimiriza Abatwa bakorere mu mashirahamwe 	<ul style="list-style-type: none"> - Komine - Abanyagihugu, abatwa - Abanyagihugu, abajejwe intwara, Abatwa - Abanyagihugu, Abajejwe intwara, Abatwa 	
Ingorane	Ibituma	Ibikenewe	Ivyokorwa	Abobikora	
				Ababa mu gihugu	Abandi
	3.Ubukene bw'amahera y'ishure	1.Ugukorera hamwe kw'Abatwa mu gukoresha imigano kandi batonye ikibira	<ul style="list-style-type: none"> - Kugira amashirahamwe y'Abatwa akoresha imigano - Kugabanya igiciro c'umugano - Kubaha impusha zo guca imigano mu kibira 	<ul style="list-style-type: none"> - Abatwa, Abajejwe gucungera ikibira - Abajejwe gucungera ikibira - Abajejwe gucungera ikibira 	
6. Akarenganyo k'abakingira ikibira mu kudahana co kimwe abonona ikibira (abaca imigano, ikara, ubwatsi, n'abasatura imbaho)	1. Ruswa ku bajejwe gucungera ikibira	1. Ugukurikirana bihagije abacungera ikibira	<ul style="list-style-type: none"> - Kwongera ashahara abacungera ikibira - Kubahemba ku gihe - Guhana no guhanura abatoteza abanyagihugu - Kudomako urutoko uwariye igiturire - Kurekurira abanyagihugu kwikenuza ibintu bitobito bivuye mu Kibira 	<ul style="list-style-type: none"> - Ubuyobozi bukuru bujejwe Amashamba cimeza - Ubuyobozi bukuru bujejwe Amashamba cimeza - Abajejwe gucungera ikibira - Abajejwe gucungera ikibira - Abajejwe gucungera ikibira 	
7. Ukutabana neza hagati y'ibiti bigize urubibe rw'ikibira n'icayi c'abanyagihugu (umusozi Ruvumu)	1. Ukutaja inama hagati ya OTB n'IKIBIRA mu gihe hashigwaho urubibe gw'ikibira	1. Ugusubiriza pinus n'ibindi biti bitonona icayi	<ul style="list-style-type: none"> - gutera ibiti bitonona icayi ku rubibe rw'ikibira 	<ul style="list-style-type: none"> - Ihinguriro ry'icayi OTB , Ubuyobozi bukuru bujejwe Amashamba cimeza 	

8. Ihonywa ry'ikibira mu kwimba inzahabo na Colta	1. Ukuronderera amaronko mu Kibira bidaciye m'ukuri	1. Uguhagarika abacukura ubutare mu Kibira batabirekuriwe	- Kubuza gucukura ubutare mu Kibira kuw'ari we wese atabifitiye uruhusha	- Ubuyobozi bukuru bujejwe Amashamba cimeza	
9. Abonona ikibira batacegereye	1. Ukurondera amaronko	1. Umwumvikano n' abanyagihugu mu bikorwa vyo gukingira ikibira	- Gukorana n' abanyagihugu mu bikorwa vyo gukingira ikibira	- Ubuyobozi bukuru bujejwe Amashamba cimeza , abajejwe intwari	

Annexe 4

INYIFATO IBEREYE YO GUTABAZA IKIBIRA KIBANGAMIWE

Gutabaza ikibira kibangamiwe

Gutabaza ikibira kibangamiwe ni ukuvuga aha inyubako itunganijwe ata muntu n'umwe ayikumiriwemwo kugirango ishobore kugwanya ico cose kiza conona ikibira. Iyo nyubako isigura ko ibikorwa vyose bitegerezwa gutunganywa, iryo tunganywa naryo rigasaba vya ngombwa bimwe bimwe. Itegerezwa kandi kuba ikora. Ivyo bisaba ibikorwa bishoboka hamwe no kwitanga kw'abarihurikiyemwo bose kugira ngo iyo nyubako ije mu ngiro. Iyo nyubako itegerezwa kandi guhurikiramwo abantu benshi. Itegerezwa gushigwaho n'abo bose bayihurikiyemwo kugira ngo irangure imigambi yishinze.

Ni naco gituma itegerezwa kujana n'inyifato yumvikanyweko na bose. Ni urwo ruhande ruhambaye rwerekana ko iyo nyubako y'ugutabaza ikibira kibangamiwe itegerezwa kuba yapfunditswe na bose. Ku vyerekeye ikibira, umugwi ujejwe gufasha abanyagihugu kubona no gutora inyishu z'ingorane bafise mw'ikingirwa ry'ikibira, ukoranye kandi n'abanyagihugu washizeho inyubako yo gutabaza ikibira kibangamiwe wisunze ibibazo bikurikira :

- Twotabaza ryari ?
- Hotabaza nde ?
- Twotabaza nde ?
- Twotabaza gute ?

Kubw'abanyagihugu, abahurikiye muri iyo nyubako boba ari aba :

- 1) Abanyagihugu begamiye ikibira
- 2) Amakomite yo gucungera ikibira
- 3) Abajejwe intwari
- 4) Abajejwe umutekano
- 5) Abajejwe gucungera ikibira
- 6) Hamwe n'igisata kiraba ibidukikije, amashamba cimeza n'impongere z'ibikoko(INECN)

Ku kibazo ca mbere abanyagihugu bavuze yuko hotabazwa mu gihe habaye ibikorwa bikozwe n' abantu mu Kibira canke mu gihe c' impanuka zituma ikibira cononekara.

Uburorero bwatanzwe ni ubu bukurikira :

- Uguturira amakara, ukubaza imbaho, imiriro ya nyakanga, hamwe no gutema ishamba bagomba kuharima canke kurengera imbibe z'ikibira

Ku kibazo ca kabiri, abo bose bahurikiye muri iyo nyubako babonye ico cose conona ikibira boca batabaza ku bajejwe ku gikingira hamwe rero n'amakomite ajejwe gukingira ikibira ku buryo bwo gutabaza, abanyagihugu bashize ahagaragara intumbero zitanu zikurikira :

- Igihe igitigiri c'abantu botabara gikwiye kugirango kibuze abonona ikibira, boca bafata ibivuyemwo bagaca babishikiriza amakomite ajejwe gukingira ikibira.
- Igihe igitigiri c'abantu botabara kidakwiye, baca bikora ku makomite ajejwe gukingira ikibira.
- Igihe hari umutekano muke canke ico cose cotuma hataba ifatwa ry'ivyavuye mu kibira : hoca hatangwa rapport ku ma komite yoca atanga rapport nayo ku bajejwe gucungera ikibira hamwe no ku ntwaro n'abajejwe umutekano.
- Mu gihe c'imiriro ya nyakanga n'ugutabaza abantu bose atawuvuyemwo kugira ngo bazimye umuriro. Hoca rero haba itohozwa ry'aho umuriro wavuye no guhana ababigize.

- Mu gihe hari ivyafashwe (imbaho, amakara), abanyagihugu boca babicungera gushika abajejwe gucungera ikibira bashitse kugira ngo babigurishe icamunara ; amakomite y'abanyagihugu afise uburenganzira bwo kuba barafashe ivyo bintu.

Abanyagihugu niryo nshingiro muri ukwo gutabaza kuko aribo babona ubwambere ivyonona ikibira. Abanyagihugu mu gushikiriza inkuru, bitura ku ma komite ajejwe gucungera ikibira nabo bagaca bayishikiriza intwari. Ku vyerekeye abajejwe intwari baca biga ingene iyo nkuru yo kwiragizwa hose babicishije mu manama ya bese canke mu kuvugana n'abajejwe umutekano canke abajejwe ikibira.

Gutabaza abajejwe umutekano bivana n'ukungene ibikorwa biriko vyonona ikibira bimeze. Ku vyerekeye abajejwe gucungera ikibira, baca bafata ingingo zo guhagarika iryo yononwa mu gihe babishoboye. Bitabaye uko baca batanga rapport ku gisata kiraba ibidukikije ,amashamba cimeza n'impongore z'ibikoko mu Burundi arico INECN.

Mu ncamake, abo vyega bese ntibashobora gukora neza hatabaye itangwa ry'inkuru hatanguye abanyagihugu gushika ku rwego rwo hejuru. Ariko rero bamaze gutabaza, inyishu ziva ku rwego rwo hejuru, zigashika ku b'anyagihugu.

Igicapo gikurikira cerekana inyubako itunganijwe mu gutabaza ikibira kibangamiwe mu buryo bubiri bukurikira :

- Gushikiriza inkuru
- Mu kumenyeshwa ingingo z'inyishu zafashwe.

Igicapo cerekana inyubako itunganijwe mu gutabaza ikibira kibangamiwe

Ingero zo gutabaza	Gushikirizwa no kumenyeshwa ingingo z'inyishu zafashwe	Umwihwezo
4	Igisata kiraba ibidukikije, amashamba cimeza n'impongore z'ibikoko (INECN)	L'INECN ni ihuriro ry'inkuru zose. Niyo ifata ingingo z'inyishu kuri ivyo vyose vyonona ikibira. Izo ngingo zitegerezwa gushikirizwa gushika kurugero rwo hasi, arirwo abanyagihugu.
3	Abajejwe umutekano, Abajejwe ikibira, Abajejwe intwaro	Abajejwe intwaro n'abajejwe umutekano bashikiriza inkuru abajejwe gukingira ikibira mugihe habonetse ivyonona ikibira. Abajejwe gukingira ikibira nabo bashobora kumenyesha abajejwe intwaro hamwe n'abajejwe umutekano kugira ngo babafashe.
2	Amakomite ajejwe gucungera ikibira	Amakomite ajejwe gucungera ikibira ategerezwa kubimenyesha abajejwe gukingira ikibira bakorerayo mugihe havutse igikorwa ico arico cose conona ikibira. Mugihe abajejwe gukingira ikibira bikitse mukiza mu kugisambura amakomite ajejwe kugikingira aca abimenyesha abajejwe umutekano hamwe n'abajejwe intwaro.
1	Abanyagihugu (Umuntu canke akagwi k'abantu)	Umuntu canke umugwi w'abantu ushoboye kubona ibikorwa vyonona ikibira baca babimenyesha amakomite ajejwe gucungera ikibira.

Insiguro :

- gushikiriza inkuru:
- Imenyeshwa ry'ingingo z'inyishu zafashwe:
- Gushikiriza inkuru mugihe abajejwe gukingira ikibira bikitse mukiza :

Inyifato ibereye

Inyifato ibereye mu gutabaza ikibira kibangamiwe isigura urunani ntamenwa rwabari mu nyubako itunganijwe mu gutabariza ikibira biciye munyifato ishemeye no mu gufashanya kuri hagati yabo. Mugihe umurwi wariko urakorana n' abanyagihugu mu kubafasha kubona ingorane n'inyishu zikenewe mu gukingira ikibira ,abo banyagihugu barerekanye ishaka bafise mu gushigikirwa mu bikorwa vy'iterambere kugirango biyumve koko muri iyo nyubako itunganijwe mu gukingira ikibira.

Inyifato yabo izovana n'inyifato yabo bose bahurikiye muri iyo nyubako itunganijwe mu gukingira ikibira aribo : abajejwe intwaro, abajejwe umutekano, abajejwe gucungera ikibira na INECN.

Muri iyo ntumbero , ibice cumi kw'ijana vy'ibizoba vyafashwe bizohabwa amakomite ajejwe gucungera ikibira. Ivyo bizotuma bagira ishaka mu gucungera abonona ishamba rya kibira.

Kubw'abanyagihugu, inyifato ibereye izogira inguvu mugihe ivyo baterereye n'ivyo basaba vyoshirwa mungiro n'abo bose bahurikiye mu nyubako itunganijwe mu gukingira ikibira.